



**UNIVERSITÉ
DE GENÈVE**

**FACULTÉ D'ÉCONOMIE
ET DE MANAGEMENT**

Laboratoire d'économie appliquée

Impacts de la Genève internationale sur l'économie et les finances suisses et du Grand Genève

Résultats 2012

Cette étude a été réalisée par le Laboratoire d'Economie Appliquée (ILEA) de la Faculté d'Economie et de Management de l'Université de Genève entre novembre 2013 et juin 2014, sur mandat conjoint du Département Fédéral des Affaires Etrangères, du Service de la Genève internationale de l'Etat de Genève (Département Présidentiel) et du Service des Relations extérieures de la Ville de Genève.

Version janvier 2015

Auteurs

Gianluigi Giacomel, ILEA

Antonio Martin Diaz, ILEA

Brice Moussong, ILEA

Sous la direction du Prof. Michele Pellizzari, directeur de l'ILEA

Groupe de suivi

Julien Beauvallet, Service de la Genève internationale

Olivier Coutau, Délégué à la Genève internationale

Franziska Isliker, DFAE, Section Organisations internationales et politique d'accueil

Yannick Roulin, DFAE, Section Organisations internationales et politique d'accueil

Danielle Werthmüller, DFAE, Section Privilèges & immunités,
Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG

Laurence Wiedmer, Service des relations extérieures, Ville de Genève

Remerciements

Coralie Apfel, Département des Finances, Etat de Genève

Dyai Conde, CREA, HEC, Université de Lausanne

Prof. Yves Flückiger, ILEA

Vahan Garibian, ILEA

Daniel Hodel, Département des Finances, Etat de Genève

Mie Inoue, OCSTAT

Hervé Montfort, OCSTAT

Prof. Delia Nilles, CREA, HEC, Université de Lausanne

Table des matières

SYNTHÈSE ET CHIFFRES-CLÉ.....	6
A. Introduction	9
1. Contexte	9
2. Objectifs de recherche.....	9
3. Portée de l'étude : définition de la Genève internationale.....	10
3.1. Organisations prises en considération pour l'évaluation économique et fiscale.....	10
3.2. Référence géographique de l'évaluation	12
3.3. Date de référence de l'évaluation	13
4. Données de base et éléments méthodologiques	13
5. Structure du présent document	15
B. Secteur public international : impacts économiques directs, indirects et induits.....	17
1. Emplois	17
1.1. Mise en perspective	17
1.2. Situation 2012	18
1.3. Importance de la population internationale en 2012.....	21
2. Dépenses directes.....	22
2.1. Mise en perspective	22
2.2. Situation 2012	23
2.3. Distribution spatiale des dépenses	24
3. Effets indirects et induits	27
3.1. Emplois indirects et induits.....	27
3.2. Contribution globale au PIB Cantonal et National	29
4. Synthèse	30
C. Recettes fiscales du secteur public international.....	31
1. Catégories de recettes fiscales générées par la Genève internationale	31
2. Impôts perçus sur les salaires générés par les dépenses du secteur public international.....	32
3. Impôts perçus sur les salaires des personnes rétribuées par le secteur public international, non exemptées	33
4. Montant des exonérations fiscales des personnes rétribuées par le secteur public international	35
5. Synthèse	36

D. Dépenses publiques directes liées au secteur public international	38
1. Catégories de dépenses publiques directes destinées aux organisations de la Genève internationale	38
2. Dépenses de la Confédération	40
2.1. Dépenses courantes.....	40
2.2. Dépenses d'investissement	40
2.3. Immobilisations.....	41
3. Dépenses de l'Etat de Genève.....	41
3.1. Dépenses courantes.....	41
3.2. Dépenses d'investissement	42
3.3. Immobilisations.....	42
4. Dépenses de la Ville de Genève.....	43
4.1. Dépenses courantes.....	43
4.2. Dépenses d'investissement	43
4.3. Immobilisations.....	43
5. Synthèse	44
E. Dépenses publiques indirectes : encadrement de la population internationale.....	46
1. Nature des dépenses publiques indirectes destinées à l'encadrement de la population internationale	46
2. Dépenses de la Confédération	46
3. Dépenses de l'Etat de Genève.....	47
4. Dépenses de la Ville de Genève.....	48
5. Synthèse	49
F. Recettes et dépenses publiques : Bilan.....	50
1. Bilan Confédération.....	51
2. Bilan Etat de Genève	52
3. Bilan Ville de Genève	52
G. Sources et références bibliographiques.....	53
H. Annexes	56
1. Evaluation et répartition par poste des dépenses des MP et OING.....	56
2. Répartition spatiale des dépenses des OI, MP, OING.....	57
3. Dépenses des délégués externes de la Genève internationale.....	58
4. Calcul des effets indirects et induits.....	60

4.1. Eléments méthodologiques	60
4.2. Demande finale du secteur international.....	62
4.3. Compte de production du secteur international.....	62
4.4. Mesure des effets du secteur public international.....	65
5. Calcul des recettes d'impôt et exonérations.....	70
5.1. Impôts directs sur le revenu	70
5.2. Taxe sur la valeur ajoutée.....	73
5.3. Privilèges fiscaux des fonctionnaires internationaux	74
6. Détail des dépenses directes des collectivités publiques pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale	77
6.1. Confédération : Dépenses courantes	77
6.2. Confédération : Dépenses d'investissement	78
6.3. Etat de Genève : Dépenses courantes	78
6.4. Etat de Genève : Dépenses d'investissement.....	80
6.5. Ville de Genève : Dépenses courantes.....	81
6.6. Ville de Genève : Dépenses d'investissement	82
7. Bilan : méthode des exonérations.....	83
7.1. Confédération	83
7.2. Etat de Genève.....	83
7.3. Ville de Genève	84

SYNTHÈSE ET CHIFFRES-CLÉ

Les organisations internationales, organisations internationales non-gouvernementales et missions permanentes implantées à Genève représentent près de 30'000 emplois directs. Elles injectent directement environ 3,3 milliards de CHF par an (via les salaires, les dépenses courantes et les investissements) dans l'économie du Canton de Genève, et un total de 5 milliards de CHF par an dans l'économie du Grand Genève.

Leur présence génère près de 634,2 millions de CHF de recettes fiscales par an au bénéfice de la Confédération, de l'Etat de Genève et de la Ville de Genève, mais représente également un coût total d'environ 890 millions de CHF par an (dépenses d'encadrement des organisations, des employés et de leurs familles).

Si les coûts nets pour les collectivités publiques sont conséquents, ces dépenses sont toutefois destinées à soutenir un secteur économique non seulement stratégique pour le rayonnement international de Genève, mais qui contribue aussi, de manière significative, à la production de valeur ajoutée du Canton (un peu plus de 11% du PIB cantonal), avec un nombre important d'emplois (plus de 50'000 emplois directs, indirects et induits, soit plus de 14% des emplois totaux présents dans le Canton).

Emplois (cf. pages 17-20)

Emplois directs des OI, MP et OING implantées à Genève en 2012 : **28'693**

Part des emplois directs de la Genève internationale sur l'ensemble des emplois du Canton de Genève en 2012 : **8,2%**

Taux de croissance des emplois directs de la Genève internationale entre 2008 et 2012 : **12,4%** (14,1% pour les autres secteurs sur la même période)

Population internationale (cf. pages 21-22)

En 2012, la population internationale totale (employés de la Genève internationale et membres de leur ménage) s'élève à **47'371 personnes**, dont :

14'735 résident en Ville de Genève (7,6% de la population totale de la Ville)

28'712 résident dans le Canton de Genève (6,1% de la population totale du Canton)

12'886 résident en France voisine (3,3% de la population totale des territoires français appartenant à l'agglomération)

4'261 résident dans le district de Nyon (4,6% de la population totale du district)

45'859 personnes appartenant à la population internationale résident dans le Grand Genève, ce qui représente environ **4,8%** du total de ses habitants, alors qu'environ 1'500 personnes appartenant à la population internationale vivent hors de l'agglomération.

Dépenses directes (cf. pages 22-27)

En 2012, les dépenses courantes (biens non durables) et d'investissement (biens durables et constructions) totales des OI, MP et OING, ainsi que celles de leurs salariés (masse salariale hors charges sociales) et des délégués externes participant aux conférences, s'élèvent à **5'946 millions de CHF**, dont :

1'832,8 millions de CHF s'adressent à l'économie de la Ville de Genève ;

3'291,7 millions de CHF s'adressent à l'économie du Canton de Genève (y compris Ville de Genève)

3'934,3 millions de CHF s'adressent à l'économie suisse (y compris Canton de Genève).

Les dépenses directes s'adressant à l'économie du Grand Genève dans son ensemble s'élèvent à **4'949 millions de CHF**.

Effets économiques directs, indirects, induits (cf. pages 27-30)

Emplois indirects et induits générés par l'activité des OI, MP et OING : environ **30'000**, dont :

12'000 emplois indirects et induits en Ville de Genève ;

22'020 emplois indirects et induits pour l'ensemble du Canton de Genève ;

Environ **6'000** emplois en France voisine, environ **2'000** dans le District de Nyon.

Part des emplois directs, indirects et induits de la Genève internationale sur l'ensemble des emplois du Canton de Genève en 2012 : **14,2%**

Contribution totale de la Genève internationale au PIB genevois en 2012 (y compris effets indirects et induits) : **11,3%**

Contribution totale de la Genève internationale au PIB suisse en 2012 : **1%**

Revenus pour les collectivités publiques (cf. pages 31-34)

En 2012, les recettes fiscales totales en lien avec la Genève internationale (emplois directs non-exonérés, indirects et induits, taxes sur le revenu des personnes et impôts indirects) s'élèvent à **634,2 millions de CHF**, dont :

68,5 millions de CHF au bénéfice de la Ville de Genève (impôts communaux sur le revenu, taxes indirectes) ;

414,6 millions de CHF au bénéfice de l'Etat de Genève (impôts cantonaux sur le revenu, impôts à la source, autres taxes indirectes) ;

151,1 millions de CHF au bénéfice de la Confédération (impôts fédéraux directs et TVA).

En considérant également les autres communes genevoises et de France voisine (environ 45,3 Millions de CHF) de l'agglomération, la contribution totale des organisations de la Genève internationale en terme de recettes fiscales s'élève à environ 679,5 millions de CHF en 2012.

Coûts pour les collectivités publiques (cf. pages 38-49)

Les coûts d'encadrement des organisations de la Genève internationale (accueil, administration, infrastructures, sécurité, etc., en coûts courants et d'investissement) représentent, en termes de dépenses nettes annuelles directes en 2012 :

1,7 millions de CHF à charge de la Ville de Genève

64,9 millions de CHF à charge de l'Etat de Genève

139,1 millions de CHF à charge de la Confédération

Les coûts liés à l'encadrement de la population internationale (infrastructures, sécurité, santé, éducation, culture, etc. en coûts courants et d'investissement) représentent, en termes de dépenses nettes annuelles directes en 2012 :

82 millions de CHF à charge de la Ville de Genève

419,6 millions de CHF à charge de l'Etat de Genève

181 millions de CHF à charge de la Confédération

Les immobilisations corporelles et financières (prêts à taux préférentiels, mise à disposition gratuite de terrains, de bâtiments) représentent un coût annuel net en 2012 d'environ :

1,2 millions de CHF à charge de la Ville de Genève

26,2 millions de CHF à charge de l'Etat de Genève

10,9 millions de CHF à charge de la Confédération

Exonérations fiscales (cf. pages 35-36)

Le montant total des exonérations fiscales liées au statut spécifique des fonctionnaires des OI et MP s'élève, pour toutes les taxes et collectivités considérées, à environ **480,3 millions de CHF** :

Manque à gagner pour la Ville de Genève : **52,8 millions de CHF**

Manque à gagner pour l'Etat de Genève : **381,5 millions de CHF**

Manque à gagner pour la Confédération : **40,5 millions de CHF**

Bilan (cf. pages 50-52)

En considérant l'ensemble des revenus et des dépenses liés à la Genève internationale, le **coût net annuel** pour les collectivités publiques est, en 2012, de :

15,2 millions de CHF pour la Ville de Genève

69,9 millions de CHF pour l'Etat de Genève

168,9 millions de CHF pour la Confédération

A. Introduction

1. Contexte

La Genève internationale (qui regroupe 30 organisations internationales, environ 260 organisations non gouvernementales et 249 missions permanentes installées à Genève) constitue incontestablement un acteur de poids de l'économie du Grand Genève et l'un des piliers de la politique étrangère suisse.

L'importance économique réelle de la Genève internationale reste toutefois mal connue : si certaines données sont collectées (nombre d'emplois et montant des dépenses des organisations internationales) et régulièrement actualisées depuis plusieurs années par l'OCSTAT¹, d'autres sont incomplètes ou font défaut (importance économique des organisations non gouvernementales, répartition géographique des dépenses réalisées, par exemple). Une inconnue importante concerne également les coûts générés par les organisations internationales, aussi bien en termes d'infrastructures mises à disposition par les collectivités publiques que de dépenses consacrées à l'encadrement de la population internationale constituée par les employés et leurs familles.

2. Objectifs de recherche

Ce rapport présente une actualisation des études du Laboratoire d'Economie Appliquée (Université de Genève) pour 1995 et 2004 relatives à l'impact de la présence des organisations de la Genève internationale sur les finances des collectivités publiques genevoises et suisses.

La présente étude vise à évaluer globalement le poids économique de ces organisations, notamment en termes d'emplois ainsi que par les dépenses qu'elles réalisent et par les salaires qu'elles distribuent. Elle a également pour objectif d'estimer le coût qu'elles représentent pour les collectivités publiques, à mettre en parallèle avec les recettes fiscales qu'elles engendrent.

Par rapport aux études de 1995 et 2004, la présente étude a toutefois l'ambition de couvrir un champ plus large, par extension *des territoires d'analyse* (afin de tenir compte, par extension, de l'ensemble de la Confédération, du district de Nyon et de la France Voisine et, par détail, de la Ville de Genève) et *des effets analysés* (effets sur le PIB, l'emploi indirect, notamment).

L'étude poursuit plus spécifiquement des objectifs d'évaluation des dimensions économiques et fiscales suivantes :

Impacts économiques des OI, ONG et MP sur les économies locales

Evaluation des conséquences économiques des OI, OING et MP implantées à Genève, calculées sur la base des *emplois générés* (directs et indirects), des *dépenses courantes et des dépenses d'investissement* (achats de biens d'équipement et dépenses de construction, rénovation) et des *activités conférencières* (sur la base du nombre de délégués mobilisés).

Impacts fiscaux des OI, ONG et MP

Evaluation des recettes fiscales des OI, OING et MP, en tenant compte des revenus tirés des taxes directes, des consommations des personnes employées, des exonérations, des impacts fiscaux générés par les dépenses des organisations.

¹ OCSTAT, *Statistiques cantonales. 06. Industrie, commerce et services : Organisations internationales.*
http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06

Impacts des OI, ONG et MP sur les dépenses publiques

Evaluation des coûts et bénéfices pour les collectivités publiques de la présence des OI, OING et MP, en termes de dépenses publiques (subventions, immobilier, sécurité, recherche, etc.) et de revenus (taxes directes et indirectes).

3. Portée de l'étude : définition de la Genève internationale

3.1. Organisations prises en considération pour l'évaluation économique et fiscale

- ➔ Les **organisations internationales (OI)**, qui regroupent l'ensemble des *Organisations avec accord de siège*, des *Organisations quasi gouvernementales avec accord de nature fiscale*, des *Organismes internationaux avec accord sur les privilèges et immunités* et des *Organismes avec autre accord international relatif aux privilèges et immunités*.

Selon la liste établie par la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève², 30 organisations et organismes de ce type sont implantées sur le canton de Genève en septembre 2013.

- ➔ Les **organisations internationales non gouvernementales (OING)**, qui sont en majorité des associations sans but lucratif indépendantes des gouvernements. Contrairement aux OI, leur constitution ne résulte pas de traités internationaux, mais répond au cadre légal de leur pays d'origine. En Suisse, une OING peut donc se créer librement sous forme d'association (articles 60 et suivants du Code civil suisse) ou d'une fondation (articles 80 et suivants du Code civil suisse). Le statut « international » d'une OING ne répond quant à lui à aucune disposition légale spécifique. Dès lors, le terme « OING » couvre des réalités très diverses, qui vont des grosses organisations au poids économique et politique significatif (Conseil Œcuménique des Eglises, Union Européenne de Radio-télévision, etc.) aux structures très simples, essentiellement soutenues par des bénévoles avec des ressources financières limitées.

Cette ambiguïté quant à la définition des OING rend impossible une simple quantification numérique des organismes concernés (les sources en la matière, pour le canton de Genève, varient ainsi du simple au double)³ et, à fortiori, une évaluation de leurs impacts économiques et fiscaux. Il est toutefois possible de retenir le critère de la *reconnaissance internationale* pour distinguer une OING d'une organisation autre. Certaines OI dressent des listes d'OING qu'elles reconnaissent comme interlocutrices. Sur la base de l'article 71 de la Charte des Nations Unies, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) dispose ainsi d'un comité permanent chargé de valider le statut des OING qui en font la demande, ce qui permet à ces dernières de se voir accorder un statut consultatif⁴.

A défaut de constituer une définition au sens strict, le statut ECOSOC a l'avantage d'offrir un cadre clair et normé de délimitation des OING. Retenu notamment par l'OCSTAT, il permet d'effectuer

² DFAE - Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, *Les 35 organisations sises en Suisse*, Berne, septembre 2013.

³ De 170 à 300 OING seraient implantées à Genève, selon les sources et définitions retenues. DFAE - Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, *Les organisations non gouvernementales (ONG)*, Berne, document non daté.

⁴ En septembre 2012, 3'735 OING possèdent le statut ECOSOC. United Nations, *List of non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council as of 1 September, 2012E/2012/INF/6*, 5 April 2013.

des comptages et constituer des bases de données univoques : ainsi, en 2011, on dénombre 257 ONG avec statut ECOSOC implantées à Genève (dont seules 114 sont considérées comme « actives »), sur les 392 officiellement recensées en Suisse⁵.

Le statut ECOSOC a toutefois l'inconvénient d'exclure toutes les organisations non liées directement au système des Nations Unies et OI affiliées. Un nombre difficile à évaluer de structures n'est donc pas couvert par cette définition, notamment celles qui ont des domaines d'activité particuliers⁶. Il faut par ailleurs tenir compte du fait que les OING sont très différentes les unes des autres, en particulier en ce qui concerne leurs emplois et dépenses.

Afin de compenser en partie cet inconvénient, compte tenu de leur importance à Genève, deux structures ont été intégrées de manière spécifique dans la présente étude, et considérant plus précisément leurs effectifs et profils d'emplois, ainsi que la masse de leurs dépenses : le **World Economic Forum (WEF)** et l'**Union européenne de radio-télévision (UER)**.

Le WEF est une fondation à but non-lucratif créée en 1971 par l'économiste Klaus Schwab (sous le nom d'European Management Forum), qui organise annuellement le *Forum de Davos* ainsi que d'autres réunions régionales. Son financement est assuré grâce aux cotisations d'environ 1'000 entreprises membres. Son siège principal est à Cologny (GE).

L'UER est la plus grande alliance d'organismes de médias de service public à l'échelle mondiale. Fondée en 1950, elle compte 72 membres actifs et 35 membres associés dans 77 pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche-Orient, qui assurent son financement. L'UER a pour mission de défendre les intérêts des médias de service public et de mettre en valeur leur apport à la société contemporaine. Elle a son siège depuis 1978 au Grand-Saconnex (GE).

En conclusion, pour la présente étude, afin de garantir un contexte d'évaluation clair et bien délimité, sont considérées comme OING l'ensemble des organisations non gouvernementales au statut ECOSOC implantées à Genève, ainsi que le WEF et l'UER⁷.

- **Les missions permanentes (MP)**, qui comprennent l'ensemble des missions permanentes auprès de l'ONUG (173 missions, y compris Etat de Palestine et Saint-Siège), des missions séparées auprès de l'OMC (34 missions), des représentations permanentes séparées auprès de la Conférence sur le Désarmement (14 représentations), des délégations permanentes des OI auprès de l'ONUG (17 délégations), des missions spéciales (10 missions) et la représentation de l'Ordre Souverain de Malte (observateur ONUG).

⁵ Sont considérées comme « actives », et donc recensées en termes d'emplois, les OING où l'activité est exercée de manière régulière, par une ou plusieurs personnes, au moins 20 heures par semaine. OCSTAT, *Les organisations internationales non gouvernementales : résultats de l'enquête 2011*, Genève, mars 2012.

⁶ C'est notamment le cas des nombreuses fédérations sportives internationales implantées en Suisse, liées à la présence des sièges du CIO (Lausanne) et de l'UEFA (Nyon). Des études des impacts socio-économiques et fiscaux spécifiques de ces structures existent par ailleurs, voir par exemple : Académie Internationale des Sciences et des Techniques du Sport (AISTS), *Impact économique des fédérations et organisations de sport international sur Lausanne et l'Arc lémanique. Période 2004 à 2007*, Lausanne, septembre 2008.

⁷ N.B. En 2012, année de référence de l'étude, le WEF faisait partie des OING ECOSOC, statut que la fondation a perdu en 2013. Les données de l'OCSTAT intègrent donc le WEF dans leurs statistiques sur les organisations internationales non gouvernementales de 2012. L'UER fait en revanche partie des OING ECOSOC.

Cependant, compte tenu de leur spécificité en termes de dépenses et de salaires, ainsi que leur importance en termes d'emplois, ces deux organisations ont été analysées dans la présente étude de manière spécifique par rapport aux autres OING ECOSOC implantées à Genève.

La Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève⁸ dénombre 249 missions permanentes en Suisse en juillet 2013.

3.2. Référence géographique de l'évaluation

L'évaluation des impacts économiques et fiscaux des OI, OING et MP est réalisée pour plusieurs territoires de référence :

Confédération
Canton de Genève
Ville de Genève
France voisine
District de Nyon

Les impacts cumulés sur les territoires du Canton de Genève, de la France voisine et du district de Nyon peuvent être considérés, dans leur ensemble, comme ceux relatifs au **Grand Genève** (cf. fig. 1).

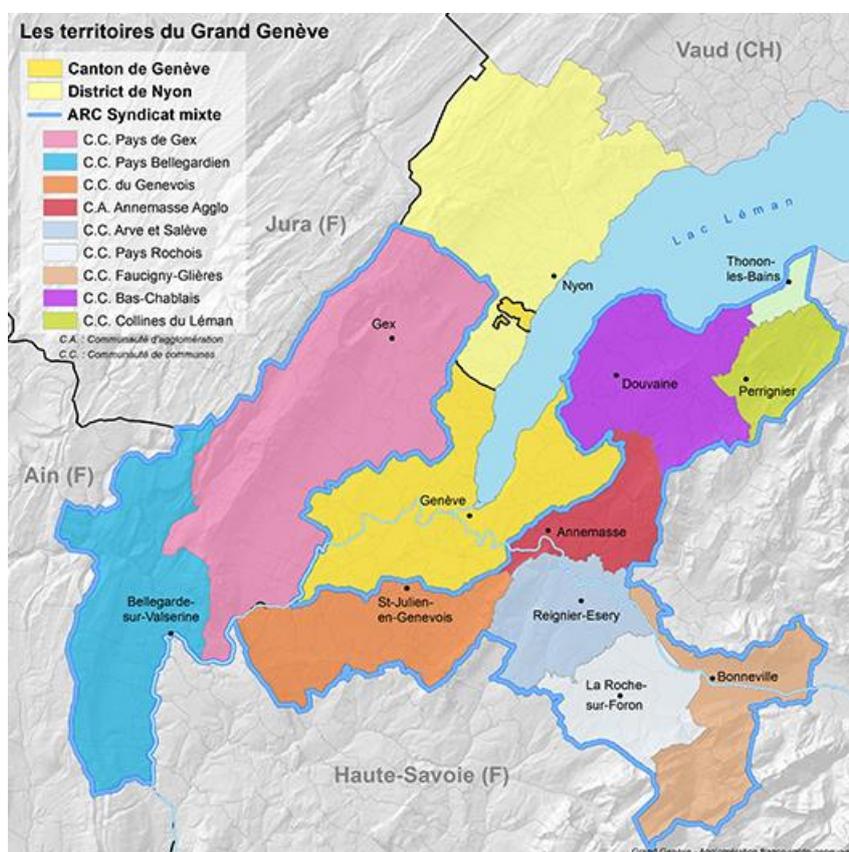


Fig. 1 : Territoire du Grand Genève : la « France Voisine » considérée dans la présente étude regroupe l'ensemble des Communautés de Communes (CC) et la Communauté d'Agglomération d'Annemasse ci-dessus.
 Source : Agglomération franco-valdo-genevoise, <http://www.grand-geneve.org/grand-geneve/le-territoire/les-212-communes>

⁸ DFAE - Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, *Liste des Etats en Suisse représentés par une ambassade ou une mission/représentation permanente*, Berne, juillet 2013.

Les ambassades à Berne ou à Genève (132 entités) et les consulats répartis dans différentes villes de Suisse ne sont pas retenus dans la présente étude. Leur existence relève en effet des relations bilatérales conventionnelles entre la Confédération et les autres Etats, et non de la présence spécifique d'OI sur le territoire suisse.

3.3. Date de référence de l'évaluation

L'année de référence de l'étude est 2012. Même si certaines données relatives aux effectifs de personnel des OI, OING et MP plus récentes existent (2013), d'autres n'étaient pas disponibles au moment de la réalisation de l'étude (les dépenses courantes, d'investissement, de construction).

Dès lors, afin d'assurer la cohérence des résultats de l'ensemble de l'étude, il a été décidé d'utiliser l'année la plus récente où un ensemble complet de données est disponible, même si dans certains cas les informations de 2013 ont été utilisées pour mettre en perspective de manière plus large les résultats de 2012.

Par conséquent, sauf mention contraire, tous les résultats présentés dans le rapport concernent cette année de référence.

4. Données de base et éléments méthodologiques

La principale source de données pour la présente étude est l'**Enquête annuelle auprès des organisations internationales** réalisée à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observation : les *emplois*, les *dépenses effectuées pour le siège* et les *réunions internationales tenues à Genève*. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations implantés à l'étranger.

Les données sur les OI sont complétées par l'**Enquête annuelle auprès des organisations internationales non gouvernementales**, également réalisée par l'OCSTAT. Son objectif est de mesurer régulièrement le nombre d'emplois dans les OING actives implantées à Genève. L'enquête sur les OING porte essentiellement sur celles qui bénéficient du statut ECOSOC.

Les données de l'OCSTAT sont complétées avec d'autres sources d'informations, fournies notamment par le Département Fédéral des Affaires Etrangères (Mission permanente de la Suisse auprès de l'ONUG à Genève ; Section organisations internationales et politique d'accueil), l'Etat de Genève (Délégué à la Genève internationale, Département Présidentiel) et la Ville de Genève (Service des relations extérieures).

Les informations concernant les dépenses et recettes d'encadrement des organisations et de la population de la Genève internationale sont issues des comptes de la Ville de Genève, de l'Etat de Genève et de la Confédération de 2012 ; certains postes de dépenses ont fait par ailleurs l'objet de vérifications et précisions auprès du groupe de suivi.

D'autres études ont par ailleurs été utilisées pour mettre en perspective et étayer certaines hypothèses de travail, qui ont fait par ailleurs l'objet de discussions avec le groupe de suivi. Pour plus de détails, se référer à la partie G « Sources et références bibliographiques » (pp. 53-55).

Dans les grandes lignes, la présente étude reprend la méthodologie utilisée dans l'étude réalisée par le LEA en 2006, notamment pour le calcul des effets indirects et induits (effets multiplicateurs calculés selon le modèle de Leontief). Les différents flux économiques étudiés sont présentés dans le schéma de la page suivante (fig. 2).

Le traitement des données a toutefois nécessité une approche différente, dans la mesure où la collecte des informations par l'OCSTAT sur les emplois et dépenses des OI et OING a considérablement évolué

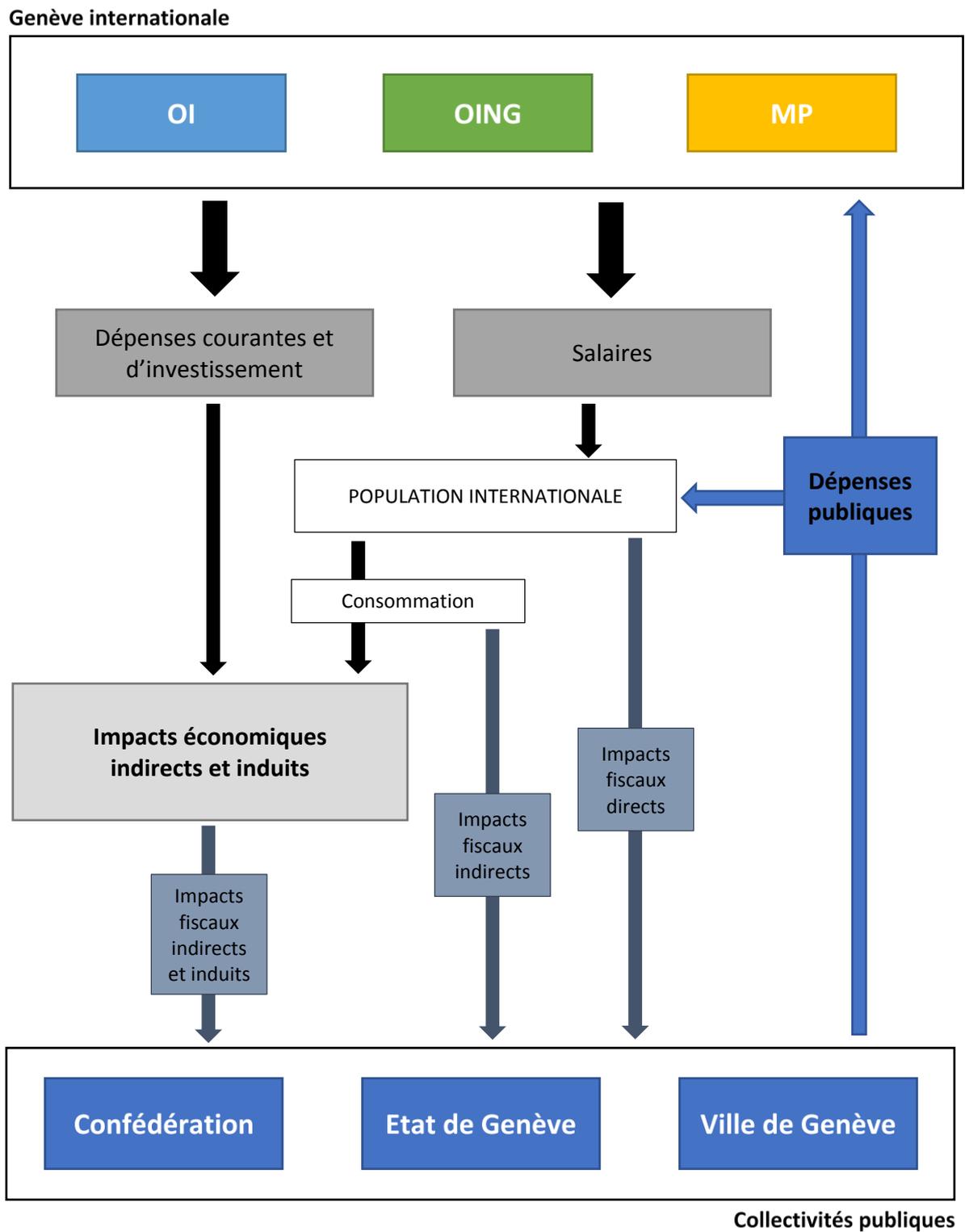


Fig. 2 : Représentation schématique des flux économiques étudiés

entre 2004 et 2012. L'introduction de nouveaux territoires d'analyse par rapport à l'étude de 2006 (notamment la Ville de Genève) a également impliqué des opérations spécifiques, notamment une distribution plus fine et élaborée des emplois et des dépenses selon les territoires, nécessaire pour procéder aux calculs des impacts indirects et induits.

Par ailleurs, certaines hypothèses de travail sur lesquelles se basaient les résultats 2006 ont été réévaluées, notamment suite aux changements de catégorie de certaines des organisations étudiées : en effet, depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH) en 2008, les organisations internationales sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Par ailleurs, en termes de statistiques collectées, certaines organisations ont changé de catégorie au cours du temps : par exemple, depuis 2010, le CICR (Comité international de la Croix-Rouge) et la FISCR (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) ne font plus partie des organisations internationales non gouvernementales (OING), mais appartiennent aux OI au bénéfice d'un accord de siège⁹.

Dès lors, bien que la méthodologie utilisée n'ait pas varié de manière importante, les résultats de la présente étude ne peuvent pas être directement comparés à ceux de 1995 et 2004.

5. Structure du présent document

De manière générale, les résultats sont présentés par territoire de référence et, pour les données de base, selon les organisations considérées (OI, OING, MP).

Compte tenu de la difficulté de les associer à un type d'organisation en particulier, les effets indirects et induits, ainsi que les dépenses et recettes pour les collectivités publiques, sont en revanche présentés sous forme agrégée pour l'ensemble de la Genève internationale, sans faire de distinctions en fonction du type d'organisation.

Le présent rapport est structuré en 3 grandes parties :

La première (pp. 17-30) est consacrée à **l'évaluation de l'ensemble des activités des OI, MP et OING qui profitent à l'économie genevoise, suisse et de l'agglomération, de manière directe, indirecte ou induite**. Son but est de présenter l'importance de ce secteur économique en termes d'emplois, et dans quelle mesure les dépenses directes, relatives à l'achat de biens et services, génèrent différentes activités productives, qui elles-mêmes, pour pouvoir être réalisées, nécessitent de nouvelles productions, qui sont des retombées indirectes. Processus analogue pour les salaires distribués, qui se transforment, pour une partie d'entre eux, en dépenses de consommation qui à leur tour créent des activités induites. Toutes ces activités sont estimées notamment en termes de valeur ajoutée et de masses salariales créées, qui par ailleurs sont à l'origine des recettes fiscales.

La deuxième (pp. 31-37) présente une évaluation **des recettes fiscales engendrées par les activités de la Genève internationale** (salaires directs, indirects et induits), ainsi que du montant des **exonérations** dont bénéficient les fonctionnaires internationaux, qui peuvent être considérées comme un manque à gagner pour les collectivités publiques.

⁹ Pour plus de précisions, se référer à l'exposé méthodologique de l'OCSTAT concernant les enquêtes auprès des OI et des OING à Genève : http://www.ge.ch/statistique/domaines/06/06_06/methodologie.asp#1

La troisième (pp. 38-49) dresse **un inventaire détaillé des dépenses publiques investies pour l'accueil des organisations internationales à Genève, ainsi que celles nécessaires à l'encadrement de la population internationale dans son ensemble.**

Une synthèse (pp. 50-52), sous forme de conclusion, établit un **bilan**, en termes de dépenses et recettes fiscales, de la présence de la Genève internationale pour les différentes collectivités publiques considérées.

Les principaux **chiffres-clé** de l'étude (pp. 6-8) sont présentés par ailleurs sous forme abrégée en préambule du présent document.

B. Secteur public international : impacts économiques directs, indirects et induits

1. Emplois

1.1. Mise en perspective

Le graphique ci-dessous (fig. 3) représente l'évolution des emplois entre 2008 et 2013 des OI, MP et OING implantées à Genève.

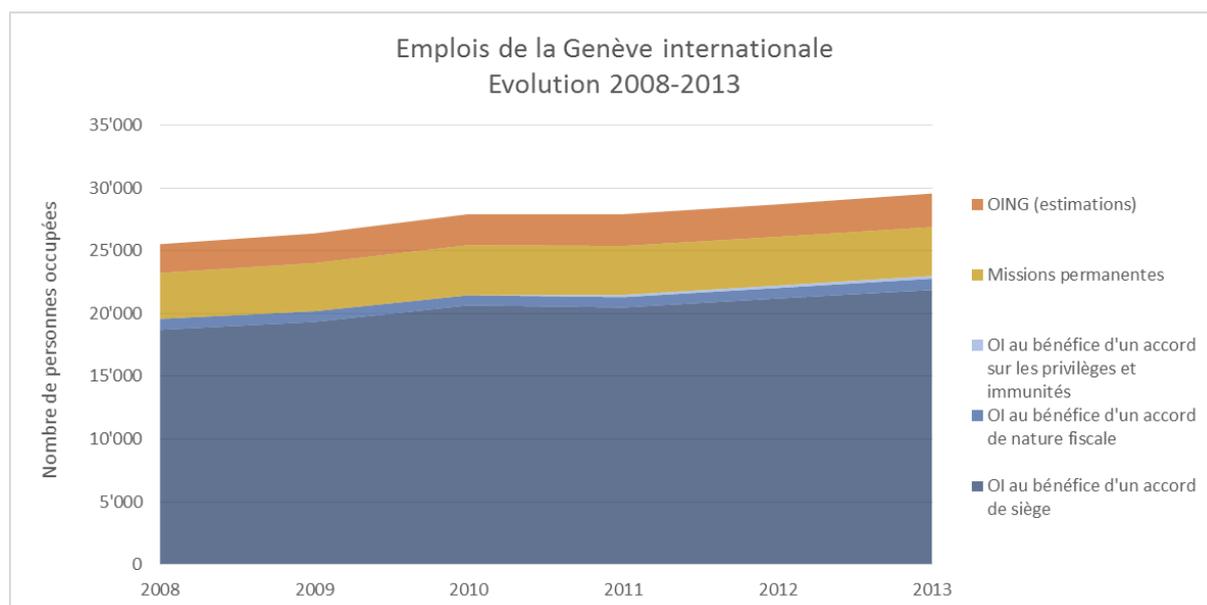


Fig. 3 : Evolution entre 2008 et 2013 de l'effectif des personnes occupées par les organisations de la Genève internationale (N.B. les OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités ne faisait pas partie des données collectées par l'OCSTAT avant 2011)

Sur la période considérée de 6 ans, plus de 4'000 emplois directs supplémentaires ont été créés par l'ensemble des organisations faisant partie de la Genève internationale. Si une stagnation des effectifs s'observe entre 2010 et 2011, une croissance s'est à nouveau amorcée entre 2012 et 2013.

Afin d'en saisir l'importance, la croissance des effectifs est à mettre en relation avec celle de l'ensemble des emplois du Canton de Genève sur la même période. Cette comparaison montre que les organisations de la Genève internationale, entre 2008 et 2012, ont connu globalement une croissance des emplois moins importante que celle observée auprès des autres secteurs économiques du Canton (12,4% d'augmentation des effectifs pour les OI, OING et MP contre 14,1% pour les autres branches). La part des emplois directs des organisations de la Genève internationale par rapport à l'ensemble des emplois du Canton a donc tendance à légèrement diminuer ces dernières années.

Des différences importantes s'observent par ailleurs en fonction des organisations considérées (tab. 1). Si la croissance des emplois des OI est globalement équivalente entre 2008 et 2012 à celle des autres branches économiques du Canton de Genève, ce n'est pas le cas pour les Missions permanentes, dont l'augmentation des effectifs a été plutôt faible (6% sur 5 ans). En outre, sur cette même période, la croissance des emplois des OING semble avoir été globalement plus faible que celle des OI.

	Croissance des effectifs 2008 - 2012
OI	13.5%
MP	6.0%
OING	12.9%
TOTAL OI MP OING	12.4%
Ensemble des emplois Canton de Genève, hors OI MP OING	14.1%

Tab. 1 : Croissance des effectifs d'employés de la Genève internationale entre 2008 et 2012, selon le type d'organisation

1.2. Situation 2012

Le tableau ci-dessous (tab. 2) détaille le nombre de personnes occupées par les organisations de la Genève internationale en 2012, selon l'employeur et le statut de la personne¹⁰.

	Fonctionnaires permanents	Autres personnes	TOTAL
OI	17'022	5'211	22'233
OI accord siège	16'008	5'189	21'197
OI accord nature fiscale	827	9	836
OI accord privilèges	187	13	200
MP	3'821	60	3'881
OING	-	2'579	2'579
TOTAL OI MP OING	17'022	11'671	28'693

Tab. 2 : Personnes occupées par la Genève internationale en 2012, selon le statut et le type d'organisation

¹⁰ Les effectifs des OI ne tiennent compte que des personnes exerçant leur activité au siège établi à Genève. Ils comprennent le personnel permanent (fonctionnaires internationaux permanents pour les OI au bénéfice d'un accord de siège) et temporaire (contrats à court terme), les apprentis, les stagiaires, le personnel intérimaire (engagé par l'intermédiaire d'une agence de travail intérimaire) ainsi que les éventuelles autres personnes ayant un contrat de travail avec l'organisation ; sont aussi prises en compte les personnes absentes à la date de référence de l'enquête pour cause de maladie, accident, vacances, voyage professionnel, congé ou pour d'autres raisons ; ne sont considérées que les personnes exerçant leur activité en Suisse.

Ne sont pas considérés dans ces effectifs le personnel des entreprises de services mandatées par l'organisation (par ex. pour le nettoyage des locaux, la cafétéria), les indépendants travaillant pour l'organisation sur la base d'un contrat de mandat (consultants, interprètes indépendants, etc.), les personnes engagées formellement par l'organisation mais travaillant dans les faits à l'étranger, le personnel domestique privé et les membres de la famille des fonctionnaires (pour les OI au bénéfice d'un accord de siège).

Les « fonctionnaires permanents » incluent les titulaires d'une carte de légitimation rouge (B ou C), brune (D), violette (E) ou verte (S) occupés par l'organisation ; les autres personnes sont les employés titulaires d'autres cartes ou sans carte de légitimation spécifique.

Les employés des MP sont comptés de manière analogue. L'OCSTAT fournit un effectif global, sans distinction entre fonctionnaires permanents et autres personnes des MP ; celle-ci a été effectuée ici sur la base des données de cartes de légitimation délivrées par le DFAE.

Le personnel des OING n'incluent que les personnes qui exercent une activité d'au moins 6 heures par semaine à Genève, indépendamment de leur statut, pour autant qu'elles bénéficient d'un contrat de travail (contrat de durée indéterminée ou de durée déterminée, apprentis, stagiaires, collaborateurs en âge AVS, chômeurs engagés dans le cadre de programme d'occupation temporaire...). Les personnes travaillant sur la base d'un contrat de mandat sont en revanche exclues. Puisque les OING ne bénéficient pas de cartes de légitimation, tout leur personnel retombe dans la catégorie « autres personnes ».

Ces 28'693 emplois directs représentent environ 8,2% du total des emplois existants dans le Canton de Genève en 2012¹¹. Ils se concentrent principalement auprès des OI au bénéfice d'un accord de siège (près de trois-quarts des effectifs, fig. 4), les 4 OI les plus importantes (ONUG, CERN, OMS, OIT) regroupant environ la moitié de ces emplois.

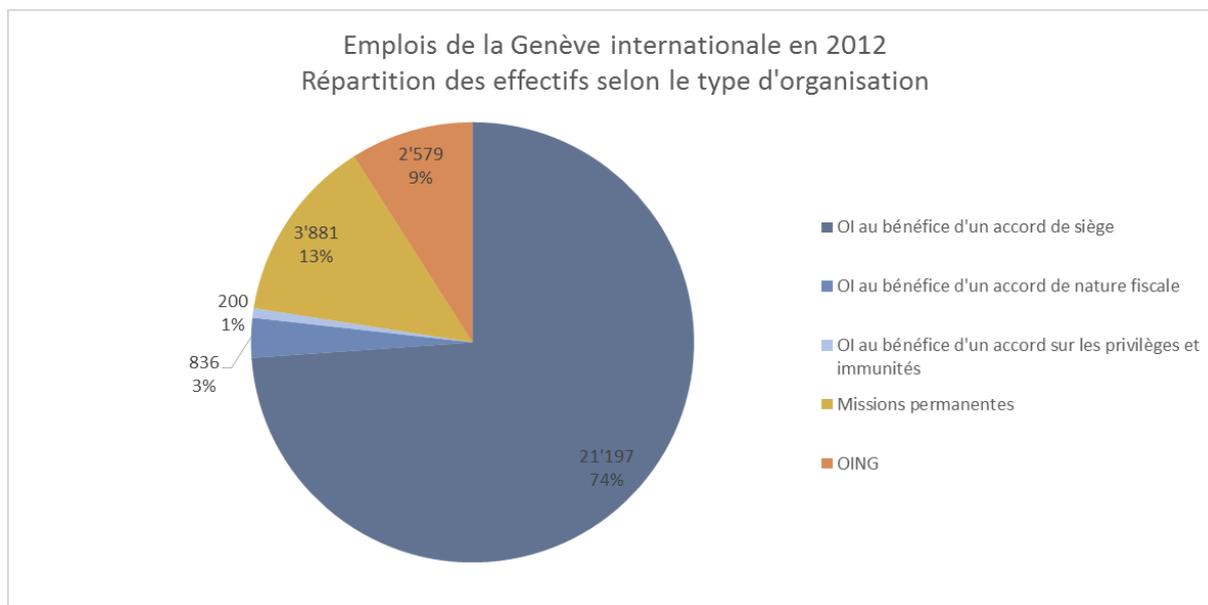


Fig. 4 : Répartition des effectifs des emplois de la Genève internationale en 2012, selon le type d'organisation

Cette répartition des effectifs entre groupes d'organisations est globalement restée stable au cours des dernières années, même si le poids des OI et OING en termes d'emplois, au sein de la Genève internationale, a tendance à croître légèrement au détriment des MP.

Afin de procéder à l'évaluation de l'impact du secteur international sur les finances des collectivités publiques en fonction des différents territoires d'analyse, des distinctions doivent être introduites selon le lieu de résidence des personnes employées. Les données de l'enquête de l'OCSTAT renseignent sur la résidence des fonctionnaires permanents des OI et des personnes employées par les OING, selon un découpage élémentaire *Canton de Genève / Autres Cantons / France*.

L'OCSTAT ne fournit en revanche aucune information concernant le lieu de résidence des personnes travaillant auprès des MP. Ces données ont été déduites grâce aux informations fournies par le DFAE sur la base des cartes de légitimation.

Par ailleurs, afin d'obtenir également des résultats à l'échelle de l'agglomération et de la Ville de Genève, la répartition géographique a été affinée, pour l'ensemble des organisations considérées, sur la base des données fournies par le DFAE sur le lieu de résidence des employés disposant de cartes de légitimation¹².

¹¹ 28'693 sur un total de 351'404 emplois (projection 2012 sur base STATENT OFS 2011).

Voir OCSTAT, T 03.02.4.01-2011 - *Etablissements et emplois en équivalents plein temps (EPT) selon l'activité économique, en 2005, 2008 et 2011*.

¹² Répartition des employés selon leur lieu de résidence défini par le code postal.

Pour les OING ECOSOC, à défaut d'avoir accès à ce niveau de précision, la proportion des employés résidents en Ville de Genève, France voisine et District de Nyon est équivalente à celle observée auprès des MP, compte

La répartition des 28'693 personnes occupées dans le secteur international selon leur lieu de résidence est présentée dans le tableau ci-dessous (tab. 3).

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	10'849	6'075	2'122	1'528	9'263	9'077	22'233
OI accord siège	10'278	5'756	1'912	1'377	9'007	8'827	21'197
OI accord nature fiscale	468	262	184	132	184	180	836
OI accord privilèges	103	57	26	18	72	70	200
MP	3'353	1'819	251	209	277	267	3'881
OING	1'577	883	370	266	632	619	2'579
TOTAL OI MP OING	15'779	8'778	2'743	2'003	10'171	9'964	28'693

Tab. 3 : Effectifs de personnes occupées par la Genève internationale en 2012, selon le lieu de résidence et l'organisation

La répartition spatiale des personnes occupées par la Genève internationale montre des différences importantes selon le type d'organisation : une part significative des employés des OI réside en France voisine¹³ (plus de 40%). Ce n'est pas le cas des OING (24% des employés en France voisine), et encore moins des MP (seulement 7%). Par ailleurs, 31% de l'ensemble des personnes occupées directement par la Genève internationale vivent en ville de Genève (fig. 5).

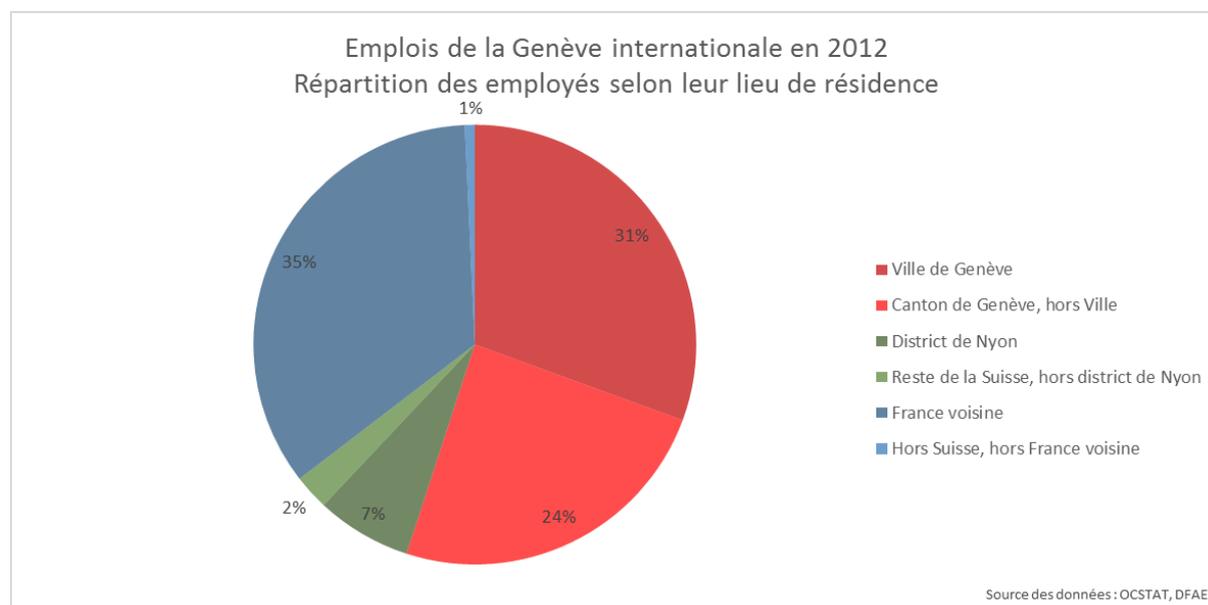


Fig. 5 : Personnes occupées par la Genève internationale en 2012, selon le lieu de résidence

tenu de la similarité des profils des personnes considérées. En revanche, la répartition spatiale des employés des autres OING (WEF et UER) a été considérée plus proche de celle des OI avec accord privilèges.

¹³ Cette forte proportion s'explique notamment par une part significative des employés du CERN qui résident en France voisine, dans le pays de Gex.

1.3. Importance de la population internationale en 2012

Afin d'évaluer précisément le poids global de la Genève internationale pour les collectivités publiques en termes de recettes ou d'exonérations fiscales et de dépenses publiques, il est nécessaire de ne pas prendre en considération seulement les employés des OI, MP et OING, mais également l'ensemble des membres de leurs ménages. L'ensemble de ces personnes constitue ce qui est nommé ci-après *population internationale*.

Dans un premier temps, il s'agit de quantifier précisément cette population internationale, puis de définir son importance pour chaque territoire d'étude.

L'OCSTAT ne collecte aucune donnée sur la structure familiale spécifique des employés de la Genève internationale. Toutefois, cette information a pu être déduite sur la base des données des cartes de légitimation fournies par le DFAE, qui permettent de connaître précisément le nombre de conjoints, enfants, membres de famille et personnel de service des fonctionnaires internationaux à Genève auprès des OI et MP. A défaut d'autres sources d'information fiables, une simulation a été réalisée sur la base de la structure des ménages des employés des MP pour les OING.

Les résultats de cette quantification et distribution spatiale sont présentés ci-dessous (tab. 4), accompagnés d'une évaluation de l'importance de la population internationale pour chacun des territoires d'analyse.

	Canton de Genève	Ville de Genève	Total Suisse	District Nyon	Hors Suisse, hors France voisine	France voisine
Effectifs Employés OI / OING / MP	15'779	8'778	18'522	2'003	208	9'964
Effectifs Population internationale	28'712	14'735	34'223	4'261	262	12'886
Taille moyenne du ménage	1.82	1.68	1.85	2.13	1.26	1.29
TOTAL RESIDENTS ¹⁴	470'512	193'150	8'039'060	91'834	-	387'000
Part des employés OI / OING / MP sur l'ensemble des résidents	3.4%	4.5%	0.2%	2.2%	-	2.6%
Part de la population internationale sur l'ensemble des résidents	6.1%	7.6%	0.4%	4.6%	-	3.3%

Tab. 4 : Effectifs de personnes occupées par la Genève internationale et leurs familles en 2012, selon le lieu de résidence, et parts sur les populations des territoires de référence

¹⁴ Sources : OCSTAT, Statistique cantonale de la population (Ville de Genève, Canton de Genève) ; OFS, STATPOP, Recensement fédéral de la population sur base du relevé structurel (Suisse) ; STATVD, Registre cantonal des personnes (District de Nyon) ; INSEE, Recensement de la population 2009, résultats par commune (France voisine). Les valeurs du recensement de l'INSEE 2009 ont été extrapolées afin d'obtenir une estimation de la population pour 2012. A noter que les concepts de « population » peuvent varier d'un territoire de référence à l'autre ; ces variations n'ont toutefois pas d'impact significatif sur les proportions présentées ici.

Ces résultats permettent d'estimer qu'un peu plus de 6% de la population du Canton de Genève appartient à la population internationale. Cette part est plus élevée en Ville de Genève (7,6% du total des habitants), et plus faible dans les autres territoires considérés.

Une analyse plus détaillée de la distribution de l'ensemble de la population internationale (fig. 6) montre une concentration significative de celle-ci dans le Canton de Genève (60% du total). La répartition diffère donc légèrement de celle des employés seuls : il semble en effet qu'en France voisine les ménages des employés de la Genève internationale soient composés, de manière plus importante par rapport aux autres territoires, de personnes seules.

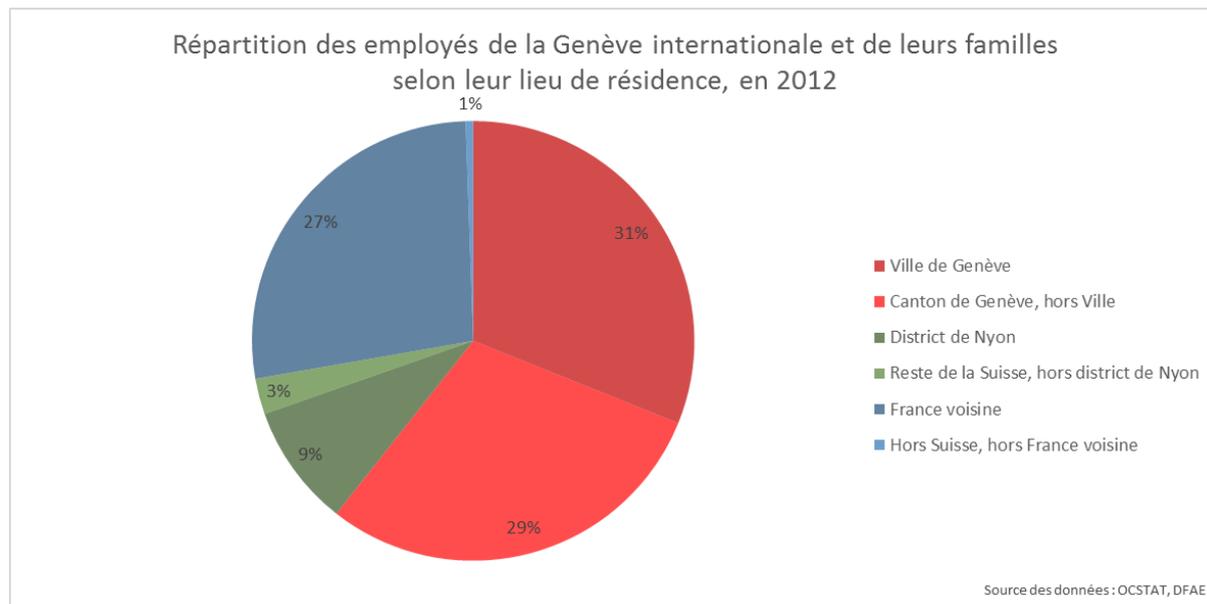


Fig. 6 : Répartition de la population internationale de Genève selon le lieu de résidence, en 2012

Au total, la population internationale (employés de la Genève internationale et membres de leur ménage) s'élève en 2012 à **47'371 personnes**. 96,8% d'entre elles vivent dans des collectivités publiques faisant partie du Grand Genève.

2. Dépenses directes

2.1. Mise en perspective

Le graphique de la page suivante (fig. 7) représente l'évolution des dépenses entre 2008 et 2012 des OI implantées à Genève, selon le type de dépenses.

Au cours de l'année 2012, les dépenses réalisées par les 29 OI implantées à Genève représentent 5,4 milliards CHF, en très grande partie constituée de dépenses courantes (94 %), en particulier la masse salariale (62% du total des dépenses).

En 2012, les dépenses des OI sont en hausse par rapport à 2011 (augmentation de 8,9%), qui toutefois a été caractérisée par le montant total de dépenses le plus faible de ces 5 dernières années. Il faut cependant souligner que les contributions aux budgets sont le plus souvent libellées en USD, et leur conversion en CHF est donc influencée par le taux de change. Exprimée en USD, l'augmentation des dépenses enregistrée entre 2011 et 2012 est ainsi plutôt de l'ordre de 3%.

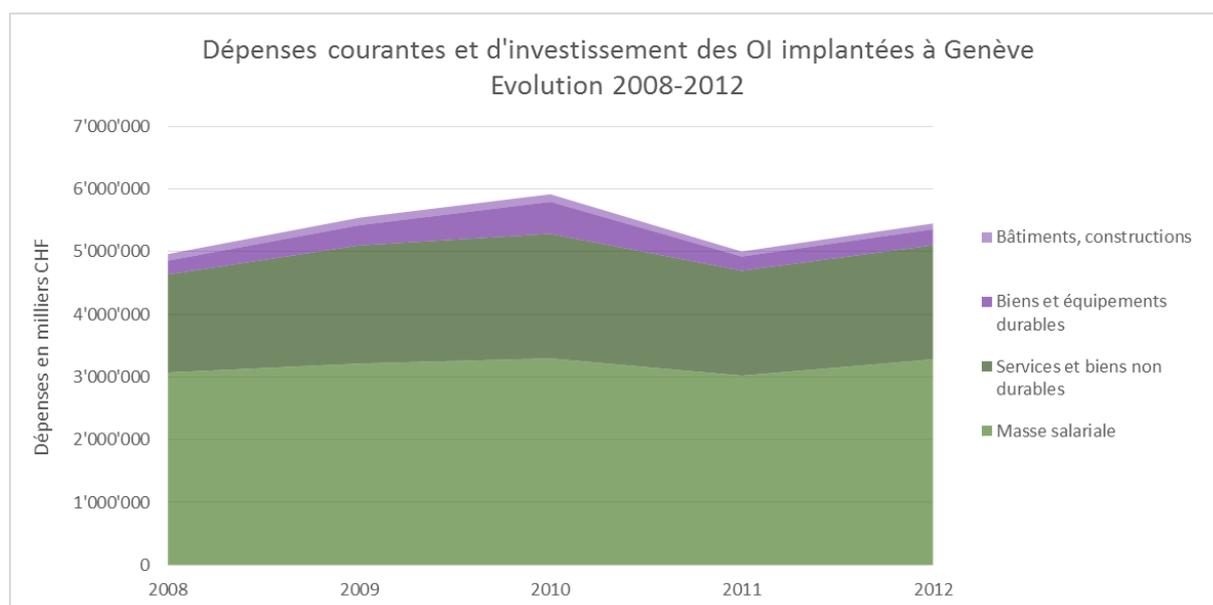


Fig. 7 : Evolution entre 2008 et 2012 des dépenses courantes et d'investissement des OI, selon les postes de dépense

2.2. Situation 2012

Les dépenses directes des organisations de la Genève internationale en 2012 sont à la base des calculs des retombées économiques directes, indirectes et induites, mais également des recettes fiscales qui en résultent.

Les enquêtes de l'OCSTAT fournissent des données concernant ces dépenses pour l'ensemble des OI, mais pas pour les OING et les MP. Le montant total et la structure par poste des dépenses de ces deux types d'organisation en 2012 ont donc été estimés sur la base d'hypothèses¹⁵.

Le tableau ci-dessous (tab. 5) résume l'ensemble des dépenses des organisations de la Genève internationale, en fonction du type de dépense et d'organisation.

	Coût salarial total	Dépenses en biens et services	Dépenses courantes	Dépenses en biens d'équipement	Dépenses en construction	Dépenses d'investissement	TOTAL
OI	3'284'180	1'817'067	5'101'247	255'157	92'686	347'843	5'449'090
MP	415'877	317'188	733'065	60'266	8'485	68'751	801'816
OING	380'959	338'030	718'989	52'175	5'638	57'813	776'802
TOTAL	4'081'016	2'472'285	6'553'301	367'598	106'809	474'407	7'027'708

Tab. 5 : Dépenses globales des organisations de la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

¹⁵ Ces hypothèses sont construites sur la base du nombre d'employés de ces organisations et d'anciennes données collectées par l'OCSTAT, qui relevait les dépenses des principales OING. Pour plus de détails sur l'évaluation de ces dépenses, se référer à l'annexe 1.

Le montant total des dépenses des organisations de la Genève internationale a atteint en 2012 un peu plus de 7 milliards de CHF, dont près de 93% représentent des dépenses courantes (58% pour la masse salariale, y compris contributions sociales obligatoires).

Un autre poste de dépense à prendre en compte pour évaluer les retombées économiques des OI, MP et OING sont les *réunions internationales* qu'elles organisent à Genève.

Les réunions impliquent la participation d'un nombre important de délégués, qui peuvent être soit des employés déjà présents à Genève, soit des personnes en provenance de l'extérieur. Ces dernières engendrent des retombées économiques supplémentaires pour le Canton de Genève et l'agglomération dans son ensemble.

En effet, si les dépenses liées à l'organisation proprement dite de ces réunions de la part des OI, MP et OING rentrent normalement dans leur budget courant de fonctionnement (hormis les coûts engendrés pour les collectivités publiques, cf. partie suivante), et sont donc déjà comptabilisées, ce n'est pas le cas des dépenses personnelles des délégués venant de l'extérieur du Canton.

Ces dépenses spécifiques ont par conséquent été évaluées sur la base de la durée moyenne des conférences (selon le nombre total de séances d'une demi-journée) et d'hypothèses concernant le nombre de délégués venant de l'extérieur et leurs dépenses journalières moyennes¹⁶. Le tableau ci-dessous (tab. 6) résume les activités confériencières des OI, MP et OING à Genève en 2012.

	Nombre total de conférences	Nombre total de séances	Nombre de délégués	Dépenses totales des délégués externes
OI	2'679	19'197	192'502	77'386
MP	500	1'000	5'300	530
OING	2'143	4'286	22'718	2'272
TOTAL OI MP OING	5'322	24'484	220'520	80'188

Tab. 6 : Détail des activités confériencières des organisations de la Genève internationale en 2012 et estimation des dépenses des délégués (en milliers de CHF)

2.3. Distribution spatiale des dépenses

Afin d'évaluer de manière détaillée les effets de ces dépenses sur les économies du Canton de Genève, de la Ville de Genève et de l'agglomération, ainsi que sur les recettes des collectivités publiques, plusieurs étapes de calcul sont nécessaires.

En premier lieu, il s'agit de détailler le type de dépenses qui interviennent, et de déterminer précisément où sont investies ces dépenses. En effet, en fonction du type de dépenses, celles-ci seront plutôt

¹⁶ L'OCSTAT fournit des données détaillées et actualisées concernant les conférences organisées par les OI, ainsi que le nombre de délégués qui y participent. Des informations analogues ne sont pas disponibles pour les OING et MP et ont donc été construites sur la base d'hypothèses fondées sur la nature de ces organisations, ainsi que d'anciens relevés qui quantifiaient le nombre de conférences organisées par les OING.

Pour plus de détails concernant l'ensemble de ces hypothèses, se référer à l'annexe 3 « Dépenses des délégués externes de la Genève internationale » (pp. 58-59).

investies dans l'économie locale (dépenses de consommation des employés) ou à l'extérieur de l'agglomération (dépenses en biens d'équipement des organisations)¹⁷.

Les tableaux suivants (tab. 7, 8, 9 et 10) détaillent les dépenses des OI, MP et OING selon le type de dépenses et le territoire où elles sont investies. Une synthèse est présentée dans le tableau final (tab. 11).

Dépenses des salariés¹⁸

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	1'148'545	643'185	228'388	164'440	971'755	952'320	2'348'688
MP	257'037	139'470	19'259	16'032	21'225	20'473	297'522
OING	166'653	93'326	39'101	28'152	66'788	65'452	272'541
TOTAL OI MP OING	1'572'235	875'981	286'748	208'624	1'059'768	1'038'245	2'918'751

Tab. 7 : Détail de la ventilation des salaires nets perçus par les employés des organisations de la Genève internationale en 2012, en fonction du secteur géographique de résidence (en milliers de CHF)

Dépenses en biens et services courants des organisations

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	1'069'571	601'420	188'748	47'187	558'748	223'499	1'817'067
MP	240'249	135'092	42'397	10'599	34'542	13'817	317'188
OING	256'035	143'969	45'183	11'296	36'811	14'724	338'029
TOTAL OI MP OING	1'565'856	880'481	276'327	69'082	630'101	252'041	2'472'285

Tab. 8 : Détail de la ventilation des dépenses courantes des organisations de la Genève internationale en 2012, en fonction du secteur géographique (en milliers de CHF)

¹⁷ Pour plus de détails concernant les hypothèses de ventilation des lieux de dépense en fonction de leur typologie, se référer à l'annexe 2 « Répartition spatiale des dépenses des OI, MP, OING » (p. 57)

¹⁸ Les dépenses des salariés présentées ici sont au net des contributions sociales (versées par l'employé et par l'employeur), qui ne sont pas disponibles pour la consommation des ménages.

Dépenses d'investissement (biens d'équipement et construction) des organisations

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	42'225	16'780	29'005	2'905	276'613	55'344	347'843
MP	30'328	12'918	25'036	2'504	13'387	2'677	68'751
OING	24'963	10'749	21'446	2'145	11'404	2'281	57'814
TOTAL OI MP OING	97'517	40'447	75'487	7'554	301'407	60'302	474'407

Tab. 9 : Détail de la ventilation des dépenses d'investissement et construction des organisations de la Genève internationale en 2012, en fonction du secteur géographique (en milliers de CHF)

Dépenses des délégués externes participant aux conférences

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	54'170	34'631	3'869	3'482	19'346	17'419	77'386
MP	371	237	27	24	133	119	530
OING	1'590	1'017	114	102	568	511	2'272
TOTAL OI MP OING	56'131	35'885	4'009	3'608	20'047	18'042	80'186

Tab. 10 : Détail de la ventilation des dépenses courantes des organisations de la Genève internationale en 2012, en fonction du secteur géographique (en milliers de CHF)

SYNTHESE

	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
Dépenses salariés	1'572'235	875'981	286'748	208'624	1'059'768	1'038'245	2'918'751
Dépenses courantes	1'565'856	880'481	276'327	69'082	630'101	252'041	2'472'285
Dépenses investissements	97'517	40'447	75'487	7'554	301'407	60'302	474'407
Dépenses délégués externes	56'131	35'885	4'009	3'608	20'047	18'042	80'186
TOTAL OI MP OING	3'291'739	1'832'794	642'571	288'868	2'011'323	1'368'630	5'945'629

Tab. 11 : Détail de la ventilation de l'ensemble des dépenses en lien avec la Genève internationale en 2012, en fonction du secteur géographique (en milliers de CHF)

Le montant total des dépenses directes des organisations et des employés de la Genève internationale a atteint en 2012 un peu moins de 6 milliards de CHF¹⁹ : plus de la moitié de ces dépenses sont adressées au Canton de Genève (3,3 milliards, soit 55,3% du total), alors qu'environ un tiers part hors de Suisse. Toutefois, 23% du total des dépenses reste en France voisine, en particulier grâce aux dépenses de consommation des employés.

3. Effets indirects et induits

Les différentes dépenses directes des organisations de la Genève internationale, de leurs salariés, des délégués participant aux conférences génèrent des effets subsidiaires sur l'économie cantonale et régionale, notamment des effets indirects et induits.

- Les **effets indirects** représentent l'activité économique exercée en dehors des organisations de la Genève internationale en tant que telles. Il s'agit des conséquences économiques des dépenses directes des organisations, mais également, via la consommation, de celles de leurs salariés et des délégués participant aux conférences (nourriture, logement, loisirs, services connexes, etc.).
- Les **effets induits** sont le résultat des cycles additionnels de dépense des revenus des emplois directs et indirects. En d'autres mots, il s'agit de l'effet multiplicateur des impacts direct et indirect, c'est-à-dire l'augmentation des emplois et des dépenses lors des cycles successifs de dépense, qui tient compte des relations intersectorielles de l'économie régionale.

Afin d'avoir un aperçu global de l'activité économique générée par les organisations de la Genève internationale, la présente étude a estimé ces effets indirects et induits. Ceux-ci sont calculés sur la base d'une analyse input-output (effets multiplicateurs calculés selon le modèle de Leontief). Les chapitres qui suivent présentent les résultats de ces analyses en termes d'emplois générés et d'impact sur le PIB ; pour le détail de la méthode de calcul, se référer à l'annexe 4.

3.1. Emplois indirects et induits

Grâce à la détermination de la masse salariale brute générée, il est possible de procéder à une estimation des emplois indirects et induits liés à la présence des OI, MP et OING à Genève²⁰.

En plus des 28'693 emplois directs de ces organisations, leurs dépenses et les salaires qu'elles versent à leurs employés génèrent **22'020 emplois indirects et induits** dans le Canton de Genève (soit 6,3% du

¹⁹ Au net des contributions sociales obligatoires sur les salaires (parts patronale et salarié).

Ces prélèvements obligatoires, indexés sur les salaires, permettant de financer les prestations sociales. Ils se divisent en deux groupes : les cotisations sociales salariales et les cotisations sociales patronales. Les cotisations sociales salariales sont prélevées sur le salaire brut (salaire net = salaire brut – contributions sociales salariés). Les cotisations sociales patronales, qui sont en général plus élevées que les cotisations salariales, sont versées en plus par l'employeur.

²⁰ Le principe de calcul est de diviser la masse salariale brute indirecte et induite, après déduction des taxes et contributions sociales, par le salaire médian à Genève en 2012. Le salaire médian de référence a été obtenu sur la base des données les plus récentes disponibles pour le Canton de Genève (valeurs 2010), projetées à 2012 (sur la base d'hypothèses de croissance annuelle des salaires).

Voir OCSTAT, T 03.04.1.1.01 - *Salaires mensuels bruts médians standardisés, selon le sexe ou le niveau des qualifications requises pour le poste de travail, et le domaine d'activité.*

total des emplois du Canton, ce qui représente environ 18'700 emplois EPT), dont environ **12'270 emplois indirects et induits** en Ville de Genève (ce qui représente 6,7% du total des emplois présents en Ville de Genève²¹).

Dès lors, **pour 100 emplois directs auprès des organisations de la Genève internationale sont générés environ 75 emplois indirects et induits** dans le Canton de Genève.

Le cumul des emplois directs, indirects et induits des OI, MP et OING dans le Canton de Genève en 2012 atteint par conséquent les **50'713** unités (soit 14,4% du total des emplois implantés dans le Canton).

Pour les autres territoires de l'agglomération, le nombre d'emplois indirects et induits peut être évalué à environ **2'000** unités pour le District de Nyon et à environ **6'000** unités pour la France voisine.

Sur la base de cette estimation quantitative globale, il est possible de définir plus exactement le lieu de résidence des personnes occupant ces emplois (notamment dans le but de définir les recettes fiscales générées, cf. partie C). Cette répartition géographique a été réalisée sur la base de différentes sources statistiques qui permettent de fournir une estimation fiable du nombre de *frontaliers* (résidents en France voisine) et de *navetteurs* (résidents dans le Canton de Vaud) sur l'ensemble des personnes qui exercent une activité professionnelle à Genève²². A défaut d'informations plus détaillées, le taux de frontaliers et de navetteurs sur l'ensemble des emplois du Canton de Genève a été appliqué aux emplois indirects et induits des organisations de la Genève internationale.

Le tableau suivant (tab. 12) détaille la répartition obtenue, pour les emplois directs, indirects et induits au sein de l'agglomération du Grand Genève.

Lieu de résidence / Type d'emplois	Canton de Genève	dont : Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
Emplois directs (employés dans le Canton de Genève)	15'779	8'778	2'743	2'003	10'171	9'964	28'693
Emplois indirects et induits (employés dans le Canton de Genève)	13'873	5'702	2'202	1'079	5'945	5'636	22'020
Emplois indirects et induits (employés hors du Canton de Genève)	-	-	2'000	2'000	6'000	6'000	8'000
TOTAL	29'652	14'480	6'945	5'082	22'116	15'600	58'713

Tab. 12 : Effectifs de personnes occupées par la Genève internationale en 2012 (emplois directs, indirects et induits), selon le lieu de résidence.

²¹ Sur base de 183'432 emplois présents en Ville de Genève (projection 2012 de STATENT 2011). L'effectif d'emplois présents en Ville de Genève a été obtenu à partir d'hypothèses de répartition spatiale des emplois dans le Canton.

²² OCSTAT (2013) *Les travailleurs non résidents dans le canton de Genève*, Informations statistiques n° 26, Genève.

Dès lors, en considérant l'ensemble des territoires du Grand Genève, les impacts directs, indirects et induits de la Genève internationale représentent environ **59'000 emplois** (soit approximativement 50'000 emplois EPT). Près de 86% de ces emplois sont implantés sur le Canton de Genève ; près de 90% d'entre eux sont en Suisse (environ 53'000 emplois).

3.2. Contribution globale au PIB Cantonal et National

La contribution de la Genève internationale au PIB cantonal et national peut être calculée sur la base de la valeur ajoutée générée, de manière directe ou indirecte.

En ne considérant que la valeur ajoutée directe, la contribution des OI seules au PIB cantonal est de l'ordre de 6,5-7%.

La **contribution directe de la Genève internationale dans son ensemble (OI, MP, OING)** représente environ **8,6% du PIB du Canton de Genève** en 2012²³. De ce point de vue, elle peut être considérée comme le 5^{ème} secteur économique du canton (cf. tab. 13).

Secteur économique, par ordre d'importance	Part de la valeur ajoutée cantonale
Commerce de gros et de détail, réparation	20.9%
Enseignement, adm. publique, santé, social, culture, sport	15.9%
Activités financières et assurances	15.8%
Services aux entreprises, R&D, activités informatiques et spécialisées	11.7%
GENEVE INTERNATIONALE	8.6%
Horlogerie	4.4%
Activités immobilières	3.9%
Transports et activités connexes	3.7%
Construction	3.3%
Hôtellerie et restauration	2.2%
Poste, télécommunication, édition, production de films	2.1%
Autres branches du secteur secondaire	1.9%
Industrie chimique et pharmaceutique	1.7%
Fabrication de machines, meubles, mécaniques	1.4%
Ind. alimentaire, textile, du bois ; impression; plastique ; métallurgie	1.3%
Services personnels et domestiques	0.9%
Agriculture, sylviculture	0.2%

Tab. 13 : Contribution des différents secteurs économiques et de la Genève internationale au PIB cantonal, en 2012, en %

²³ Le PIB du Canton de Genève en 2012 est évalué à 52'210 millions de CHF, aux prix du marché, en incluant les OI (46'137 millions avant ajustements, sans OI). La contribution nominale au PIB des OI est estimée, en 2012, à 3'455 millions de CHF. En incluant les OING et MP, cette contribution atteint environ 4'275 millions de CHF. A noter toutefois que les organisations extraterritoriales sont normalement, par convention, exclues du calcul des PIB régionaux ou nationaux.

Voir OCSTAT, CREA, BCGE, T 04.02.2.03 - *Compte de production cantonal et valeur ajoutée, aux prix courants, selon l'activité économique, depuis 1997.*

En tenant également compte de la valeur ajoutée indirecte et induite générée par les dépenses des organisations et de leurs collaborateurs, sa contribution s'élève au total à environ **11,3% du PIB du Canton**²⁴ en 2012.

Au niveau suisse, en considérant l'ensemble de la valeur ajoutée directe, indirecte et induite, la contribution de la Genève internationale peut être estimée à environ **1% du PIB national**²⁵.

4. Synthèse

Le secteur public international représente un effectif significatif d'emplois pour le Grand Genève (près de 29'000 emplois directs, environ 59'000 en comptant les emplois indirects et induits). Ces dernières années, la croissance des emplois directs du secteur public international a été globalement plus faible que celle des emplois des autres branches. Cette croissance est toutefois plus stable au cours du temps, dans la mesure où les effectifs semblent peu affectés par les cycles conjoncturels (pas de contraction des effectifs d'emplois directs), contrairement aux salaires (contraction conjoncturelle des masses salariales).

Grâce aux importantes dépenses engagées par les organisations de la Genève internationale dans l'économie du Canton (par des dépenses directes ou par la consommation des employés, soit près de 3,3 milliards de CHF par an), elles constituent le 5^{ème} contributeur au PIB genevois. Compte tenu de la distribution géographique des dépenses, elles représentent également un acteur économique significatif de l'économie de l'ensemble du Grand Genève.

²⁴ Cette seconde valeur, calculée sur la base des effets directs, indirects et induits, ne peut être comparée avec celle des autres secteurs économiques du Canton, puisqu'elle comprend également une partie de ces autres secteurs.

²⁵ Le PIB suisse s'élève à 591'850,9 millions de CHF en 2012.

Voir SECO, *PIB et composantes de la dépense (valeurs annuelles et trimestrielles)*, février 2014.

C. Recettes fiscales du secteur public international

1. Catégories de recettes fiscales générées par la Genève internationale

Les **recettes fiscales** qui résultent de la présence du secteur international à Genève sont essentiellement de trois types :

- Les recettes fiscales correspondant aux impôts sur les salaires engendrés par les dépenses du secteur international s'adressant aux économies des différents territoires pris en considération ; pour l'évaluation et la répartition de cette masse salariale, se référer à la partie précédente.
- Les impôts perçus sur les salaires des personnes rétribuées par les organisations de la Genève internationale, lorsqu'elles ne jouissent pas d'exonération d'impôts.
- Les autres impôts indirects, en particulier les taxes liées à la consommation (TVA).

Le calcul des recettes fiscales qui bénéficient aux différentes collectivités publiques est complexe, car il est nécessaire de tenir compte d'un certain nombre d'éléments relatifs à la spécificité du Canton de Genève :

- Contrairement aux réglementations en vigueur dans d'autres cantons ou régions, les recettes de la taxation sur les personnes physiques bénéficie à la collectivité où est localisé le lieu de travail de l'employé, et non son lieu de résidence²⁶. A titre d'exemple, environ 2/3 de la part communale des impôts sur le revenu d'une personne travaillant en Ville de Genève est destinée à la Ville, même si cette personne réside dans une autre commune du Canton.
- l'imposition au lieu de travail concerne également les personnes qui y ont une activité lucrative et qui résident à l'étranger (notamment en France voisine). Celles-ci sont imposées à la source en grande partie au bénéfice du Canton et des Communes, mais avec une rétrocession financière qui équivaut au 3,5% de la masse salariale brute destinées aux collectivités des départements de l'Ain et de la Haute Savoie.

Les personnes qui travaillent à Genève et qui résident dans un autre canton suisse sont imposées exclusivement au lieu de résidence sans contrepartie à Genève.

Le montant des **exonérations fiscales**, qui constituent une perte pour les collectivités publiques, a été calculé en considérant ces mêmes particularités, et en tenant compte par ailleurs des différents niveaux d'exonération existant (liés aux différents types de carte de légitimation des employés)²⁷

Au-delà du montant du revenu brut, sur la base du salaire annuel, la détermination de l'impôt revenant aux différentes collectivités (ou « perdu » à cause des exonérations de certains employés) doit tenir compte à la fois des lieux de travail pour les emplois directs, indirects et induits, mais également des lieux de résidence des employés.

L'évaluation des revenus d'impôts et des pertes liées aux exonérations se base sur la répartition géographique des emplois et des lieux de résidence de ceux qui les occupent (cf. tab. 12, p. 28). Cette

²⁶ Même si le lieu du travail reste le lieu de perception principal de l'impôt pour le Canton de Genève, il existe un principe de péréquation financière minimale pour la redistribution de l'ICC (principes de répartition de l'impôt de base sur le revenu et des centimes additionnels communaux).

²⁷ Pour plus de détails concernant les exonérations, se référer à l'annexe 5 « Calcul des recettes d'impôt et exonérations : privilèges fiscaux des fonctionnaires internationaux » (pp. 74-76).

répartition géographique, ainsi que celle des emplois au sein du Canton de Genève, a permis d'estimer précisément le montant des recettes et exonérations, qui correspondent, pour chaque collectivité, aux taxations suivantes :

- Etat de Genève : part cantonale de l'Impôt Cantonal et Communal sur le revenu (impôt de base, centimes additionnels cantonaux, centimes d'aide à domicile, taxe personnelle, au net des réductions individuelles) et part cantonale de l'impôt à la source sur le revenu brut.
Par ailleurs, afin de couvrir un spectre plus large de recettes liées à l'activité économique et à la consommation, une estimation de l'impôt sur les personnes morales (uniquement pour les emplois indirects et induits), ainsi que d'autres taxes et émoluments liés au domicile ou à l'activité économique, a été proposée.
- Ville de Genève et autres communes du Canton de Genève : part communale de l'Impôt Cantonal et Communal sur le revenu (part privilégiée de l'impôt de base, centimes additionnels communaux)
Par ailleurs, pour la Ville de Genève, une estimation du revenu sur le bénéficiaire et sur la taxe professionnelle communale (uniquement pour les emplois indirects et induits) a été réalisée.
- Confédération : Impôt Fédéral Direct.
Par ailleurs, une estimation du revenu de la TVA, sur la base du revenu disponible à la consommation et du type de consommation des ménages (pour les ménages des emplois non-exonérés), a été réalisée.
- France : rétrocession de la part dévolue aux collectivités de France voisine de l'impôt à la source sur le revenu brut ;

Pour plus de détails concernant les salaires de référence pour le calcul de l'impôt, les taux de taxation retenus et autres variables intervenant dans le calcul des recettes, se référer à l'annexe 5 « Calcul des recettes d'impôt et exonérations » (pp. 70-76).

2. Impôts perçus sur les salaires générés par les dépenses du secteur public international

Le tableau ci-dessous (tab. 14) détaille la répartition des lieux de résidence et de travail des emplois indirects et induits liés à l'activité des organisations de la Genève internationale.

Lieu de résidence / *de travail	Canton de Genève*	dont : Ville de Genève*	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
TOUS	13'873	7'242	2'202	1'079	5'945	5'636	22'020

Tab. 14 : Répartition du lieu de résidence / de travail des employés indirects et induits en 2012, en fonction du secteur géographique. N.B : les effectifs de la *Ville de Genève* ne comprennent que les personnes qui travaillent en Ville de Genève et résident dans le Canton ; ceux du *Canton de Genève* les personnes qui travaillent et résident dans le Canton.

La distribution des effectifs des emplois indirects selon le lieu de travail et de résidence a permis de répartir la masse salariale brute totale engendrée par les dépenses des organisations et employés de la Genève internationale, puis, sur cette base, de calculer le montant d'impôt généré.

Le tableau suivant (tab. 15) détaille le montant de recettes d'impôts générés par les emplois indirects et induits pour chacune des collectivités publiques considérées.

Collectivité bénéficiaire de l'impôt Emplois indirects et induits	Montant recettes per- sonnes physiques	Montant recettes autres	TOTAL
Etat de Genève	206'313	136'000	342'313
Ville de Genève	40'524	16'719	57'243
Autres communes Canton de Genève	18'258	n. d.	18'258
Confédération	20'083	47'474	67'557
France voisine	17'187	n. d.	17'187
TOTAL ENSEMBLE COLLECTIVITES	302'365	200'193	502'558

Tab. 15 : Montant total et répartition des recettes d'impôts des employés indirects et induits en 2012, en fonction de la collectivité publique bénéficiaire (en milliers de CHF)

La taxation des personnes physiques sur les emplois indirects et induits liés à l'activité des organisations de la Genève internationale génère plus de 300 millions de CHF en recettes fiscales pour l'ensemble des collectivités considérées, dont plus des deux tiers reviennent à l'Etat de Genève.

Ces 206,3 millions de CHF représentent environ 5,3% des recettes totales de l'impôt sur le revenu des personnes physiques au bénéfice de l'Etat de Genève en 2012. Les 39,7 millions de CHF estimés que touche la Ville de Genève représentent environ 7,2% du total de ses recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

En considérant également les taxes indirectes, les emplois indirects et induits génèrent un peu plus de 500 millions de CHF par an pour l'ensemble des collectivités concernées.

3. Impôts perçus sur les salaires des personnes rétribuées par le secteur public international, non exemptées

Une partie des revenus d'impôt proviennent également des employés directs des organisations de la Genève internationale. La plupart de ceux-ci jouissent d'exonérations fiscales spécifiques, en fonction de la carte de légitimation dont ils disposent.

Cependant, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des employés des organisations considérées : les employés des OING ne jouissent en effet d'aucune exonération fiscale. C'est le cas également de certains employés des missions permanentes, ainsi que certaines personnes, au statut particulier, travaillant pour les OI. A noter par ailleurs que les collaborateurs du Comité international de la Croix - Rouge

(CICR), qu'ils soient de nationalité suisse ou étrangère, ne bénéficient d'aucun privilège fiscal, malgré le fait que cette organisation soit aujourd'hui reconnue comme OI à part entière.

Afin d'évaluer les recettes fiscales générées par ces emplois directs non exonérés, comme c'est le cas pour les emplois indirects et induits, il est nécessaire dans un premier temps d'estimer le nombre exact de personnes exonérées et celles qui ne le sont pas, puis de procéder à la répartition spatiale du lieu de résidence et d'emplois de ces personnes afin d'évaluer les recettes fiscales générées pour chacun des territoires considérés.

Les résultats de cette évaluation et répartition des personnes non exonérées sont présentées dans le tableau ci-dessous (tab. 16). Pour les personnes exonérées, se référer au tab. 18.

Lieu de résidence / *de travail	Canton de Genève*	dont : Ville de Genève*	Ailleurs Suisse	dont : District Nyon	Hors Suisse	dont : France voisine	TOTAL
OI	708	396	168	121	511	500	1'387
MP	305	165	23	19	25	24	353
OING	1'577	883	370	266	632	619	2'579
TOTAL OI MP OING	2'590	1'445	561	407	1'168	1'144	4'319

Tab. 16 : Répartition du lieu de résidence des employés directs de la Genève internationale non exonérés, en 2012, en fonction du secteur géographique

Globalement, seule une très faible part de l'ensemble du personnel des OI et MP ne jouit d'aucune exonération particulière (environ 6,2% des employés, dont plus des deux-tiers sont des employés du CICR). En considérant l'ensemble des personnes employées directement par des organisations de la Genève internationale, seulement 15,1% n'a le droit à aucune exonération fiscale, dont près de 60% sont des employés des OING.

Le tableau suivant (tab. 17) détaille le montant de recettes d'impôts générés par les emplois directs non exonérés pour chacune des collectivités publiques considérées.

Collectivité bénéficiaire de l'impôt Emplois directs non exonérés	Montant recettes per- sonnes physiques	Montant recettes autres	TOTAL
Etat de Genève	65'420	6'900	72'320
Ville de Genève	11'292	-	11'292
Autres communes Canton de Genève	4'909	-	4'909
Confédération ²⁸	5'416	78'102	83'518

²⁸ N.B. L'assise de la TVA est ici plus large que celle indiquée dans le tab. 16, car seul un petit nombre de fonctionnaires internationaux jouissent d'exonérations en la matière (cartes B et C).

France voisine	4'895	-	4'895
TOTAL ENSEMBLE COLLECTIVITES	91'932	85'002	176'934

Tab. 17 : Montant total et répartition des recettes d'impôts des employés directs non exonérés en 2012, en fonction de la collectivité publique bénéficiaire (en milliers de CHF)

Les emplois directs non exemptés au sein des organisations de la Genève internationale génèrent près de 92 millions de CHF en recettes fiscales pour l'ensemble des collectivités considérées, dont plus de 70% reviennent à l'Etat de Genève.

Ces 65,4 millions de CHF représentent environ 1,7% des recettes totales de l'impôt sur le revenu au bénéfice de l'Etat de Genève en 2012. Les 11,3 millions de CHF estimés au bénéfice de la Ville de Genève représentent environ 2% du total de ses recettes issues de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

4. Montant des exonérations fiscales des personnes rétribuées par le secteur public international

L'évaluation des effectifs et de la répartition géographique des employés des organisations de la Genève internationale jouissant d'exonérations fiscales est présentée dans le tableau ci-dessous (tab. 18).

Lieu de résidence / *de travail	Canton de Genève*	<i>dont : Ville de Genève*</i>	Ailleurs Suisse	<i>dont : District Nyon</i>	Hors Suisse	<i>dont : France voisine</i>	TOTAL
OI	10'141	5'744	1'953	1'406	8'752	8'577	20'846
MP	3'048	1'654	228	190	252	243	3'528
OING	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL OI MP OING	13'189	7'333	2'182	1'596	9'004	8'820	24'374

Tab. 18 : Répartition du lieu de résidence des employés directs de la Genève internationale exonérés, en 2012, en fonction du secteur géographique

Sur les 28'693 emplois directs de la Genève internationale, 24'374 jouissent d'exonération d'impôts sur le revenu de leur travail (soit 84,9% du total). Le tableau suivant (tab. 19) détaille, pour chacune des collectivités publiques considérées, le manque à gagner que représentent ces exonérations.

Manque à gagner en termes d'impôt Emplois directs exonérés	Montant Manque à gagner Taxes personnes physiques	Montant Manque à gagner Taxes autres	TOTAL
Etat de Genève	342'589	38'941	381'530
Ville de Genève	52'847	n. d.	52'847
Autres communes Canton de Genève	23'432	n. d.	23'432
Confédération	24'962	15'566	40'528
France voisine	36'485	n. d.	36'485
TOTAL ENSEMBLE COLLECTIVITES	480'314	54'507	534'821

Tab. 19 : Montant total et répartition du manque à gagner en termes de recettes fiscales pour les exonérations des employés directs des OI et MP en 2012, en fonction de la collectivité bénéficiaire (en milliers de CHF)

Le manque à gagner sur les taxes des personnes physiques s'élève à près de 480 millions de CHF pour l'ensemble des collectivités, dont un peu plus de 342 millions de CHF pour le seul Canton de Genève.

En considérant l'ensemble des taxes, ce manque à gagner représente au total un peu plus de 381,5 millions de CHF pour le Canton de Genève, et 534,8 millions de CHF pour l'ensemble des collectivités publiques considérées.

5. Synthèse

Le tableau de la page suivante (tab. 20) confronte le montant de recettes d'impôts générés par les emplois directs non exonérés, les emplois indirects et induits d'une part, et le manque à gagner dû aux exonérations des emplois directs d'autre part, pour chacune des collectivités publiques considérées.

La synthèse permet de mettre en évidence le manque à gagner relativement important pour l'Etat de Genève causé par les exonérations (plus de 381 millions de CHF) mais qui est compensé par les recettes générées par les emplois indirects, induits et directs non-exonérés (un peu plus de 33 millions de CHF de différence).

A noter par ailleurs la différence très importante des recettes de la Confédération par rapport au manque à gagner (plus de 110 millions de CHF d'écart), liée principalement aux revenus de la TVA dont l'assise concerne quasiment l'ensemble des employés pris en considération (les personnes exonérées étant peu nombreuses par rapport à celles exonérées des impôts communaux, cantonaux et fédéraux sur le revenu).

Pour les autres collectivités publiques considérées, les recettes perçues par les emplois directs, indirects et induits équivalent quasiment au manque à gagner des fonctionnaires exonérés.

Collectivité bénéficiaire de l'impôt	Montant Recettes Emplois indirects et induits	Montant Recettes Emplois directs non exonérés	TOTAL RECETTES	TOTAL MANQUE A GAGNER Emplois directs exonérés	<i>Différence recettes – manque à gagner</i>
Etat de Genève	342'313	72'320	414'633	381'530	+33'103
Ville de Genève	57'243	11'292	68'535	52'847	+15'688
Autres communes Canton de Genève	18'258	4'909	23'167	23'432	-265
Confédération	67'557	83'518	151'075	40'528	+110'547
France voisine	17'187	4'895	22'082	36'485	-14'403
TOTAL ENSEMBLE COLLECTIVITES	502'558	176'934	679'492	534'821	+144'671

Tab. 20 : Synthèse du montant total et répartition des recettes fiscales et manque à gagner des employés directs, indirects et induits des OI, MP et OING en 2012, en fonction de la collectivité bénéficiaire (en milliers de CHF)

D. Dépenses publiques directes liées au secteur public international

1. Catégories de dépenses publiques directes destinées aux organisations de la Genève internationale

En plus des exonérations offertes à certains fonctionnaires des OI et MP, les collectivités publiques sont amenées à investir des ressources dédiées au maintien et au développement des organisations de la Genève internationale, en assurant ainsi un contexte favorable à leur bon fonctionnement.

Les dépenses publiques mobilisées pour cette tâche spécifique sont variées, mais peuvent globalement être regroupées en deux grands groupes :

- les **dépenses courantes**, qui font partie des dépenses habituelles des collectivités publiques. Elles sont intégrées dans les comptes de fonctionnement régulier des services ou départements. Parmi les dépenses courantes liées à la présence des OI, MP et OING à Genève, il est possible de retenir en particulier :
 - les ressources matérielles et en personnel liées aux services de protocole et d'accueil des organisations internationales et des missions permanentes, ainsi qu'à l'encadrement de leurs fonctionnaires ;
 - les services de sécurité (police, forces armées) spécifiquement destinés à la protection des sièges des OI, des sites des missions permanentes, à la protection des délégations étrangères lors de conférences ;
 - la gestion et l'entretien des centres de conférences mis à disposition des OI, OING et MP, notamment le Centre International de Conférences Genève (CICG) et le Centre de Conférence de Varembe (CCV) ;
 - l'enseignement supérieur en lien direct avec les OI et OING (IHEID), ainsi que l'enseignement obligatoire et post-obligatoire en fort lien avec la Genève internationale (Ecole Internationale, mais également opérations de sensibilisation à l'histoire et au rôle de la Genève internationale dans l'enseignement public) ;
 - les activités culturelles (manifestations, musées, expositions) destinées à la communauté internationale et les ressources destinées à certaines associations de la Genève internationale (en tant qu'OING).
- les **dépenses d'investissement**, dont le but est d'assurer le financement de biens d'investissement à longue durée de vie. Ces dépenses font habituellement l'objet de crédits spécifiques et sont clairement séparées des dépenses courantes dans les bilans comptables. Elles constituent dès lors des dépenses très variables d'une année à l'autre, notamment pour faire face aux besoins ponctuels ou spécifiques des organisations de la Genève internationale, comme des rénovations importantes ou extensions de bâtiments, par exemple²⁹. Parmi les dépenses d'investissement liées à la présence des OI, MP et OING il est possible de citer, notamment :

²⁹ Pour cette étude, afin d'assurer la cohérence temporelle de l'ensemble des résultats, l'année de 2012 a servi de référence pour les dépenses d'investissement. La significativité des dépenses d'investissement des collectivités publiques en 2012 peut se discuter ; il est toutefois nécessaire de retenir que les dépenses d'investissement d'un exercice comptable donné ont par définition un caractère exceptionnel.

- les constructions, extensions et améliorations de bâtiments utilisés comme siège des organisations ou comme lieux de réunions ;
- les aménagements urbains et les infrastructures de transport (parkings, entre autres) mis à disposition spécifiquement, ou en partie, aux organisations.

L'ensemble des dépenses (et recettes) courantes et d'investissement est listé dans les bilans comptables des collectivités publiques (Confédération, Etat de Genève et Ville de Genève). Ces comptes, dans leur version 2012, ont donc été utilisés comme référence ; toutefois, l'identification des dépenses spécifiquement destinées aux organisations de la Genève internationale est parfois difficile³⁰.

En plus des dépenses courantes et d'investissement, afin d'offrir un aperçu complet des ressources destinées aux OI, MP et OING, il faut aussi considérer les biens appartenant aux collectivités publiques mis à disposition des organisations gratuitement ou à des prix hors marché. Ces biens, qui peuvent être considérés comme des immobilisations, sont essentiellement de deux types :

- les **immobilisations corporelles**, sous forme de mise à disposition de biens immobiliers aux OI et OING. Cela constitue un coût annuel pour la collectivité publique propriétaire du terrain ou bâtiment, dans la mesure où ces biens pourraient engendrer des recettes s'ils étaient mis à disposition de tiers aux prix du marché.
- les **immobilisations financières**, sous forme de prêts sans intérêt accordés aux organisations de la Genève internationale³¹. Ces immobilisations constituent des coûts dans la mesure où ces ressources pourraient, théoriquement, générer des intérêts annuels si elles étaient placées sur le marché.

Au-delà de leur valeur propre, le montant annuel du « cadeau » que constitue l'usufruit gratuit de ces immobilisations peut être calculé en identifiant dans un premier temps l'ensemble des capitaux, terrains et bâtiments mis à disposition, puis en calculant leur valeur, et enfin en estimant leur rendement théorique s'ils étaient placés sur le marché.

Les tableaux³² illustrant les grandes catégories de dépenses courantes et d'investissement, ainsi que les immobilisations, sont présentés, pour chacune des collectivités étudiées, dans les chapitres suivants (tab. 21-26). Pour le détail de chaque poste de dépenses, se référer à l'annexe 6 (tab. 52-57, y

Il faut toutefois noter que, dans les années à venir, ces dépenses d'investissement vont probablement représenter des montants très significatifs, compte tenu des projets en cours, parmi lesquels la rénovation du Palais des Nations (près de 840 millions de CHF d'investissements sur 10 ans), celle des sièges de l'OMS et de l'OIT, la démolition-reconstruction d'un bâtiment de l'UIT et la reconstruction du bâtiment de la FISCR. D'autres projets sont par ailleurs en cours d'élaboration, comme la réalisation d'un nouvel auditorium au CERN.

La liste détaillée des projets spécifiques en cours en 2012 est présentée, pour chaque collectivité, dans les tableaux des chapitres suivants.

³⁰ Les tâches effectuées par certains départements ou services ne se limitent parfois pas à la Genève internationale seule. Dans ces cas, le compte du département n'a pas été considéré dans son ensemble, mais seules les dépenses spécifiquement destinées à la Genève internationale ont été retenues, notamment en évaluant le nombre de collaborateurs ou d'heures de travail correspondantes à ces tâches. Ces renseignements ont été fournis par le groupe de suivi de l'étude.

³¹ Ces prêts sans intérêt sont habituellement accordés par la Confédération pour des projets de construction et d'extension de bâtiments, et sont gérés par la FIPOI.

³² Attention : les catégories de dépenses dans les tableaux des pages suivantes reprennent les intitulés des comptes de chacune des collectivités concernées. Des intitulés similaires peuvent donc se référer à des postes de dépenses différents d'une collectivité à l'autre.

compris précisions concernant chacune des lignes de dépense, voir en particulier les notes de bas de page).

N.B. Les dépenses publiques directes du District de Nyon et de France voisine pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale n'ont pas été considérées dans le chapitre suivant, car les collectivités qui assument la majorité de ces dépenses ne font pas partie du champ de l'étude (Etat de Vaud, Etat français). Il est toutefois possible d'estimer que les dépenses de ces collectivités représentent de faibles montants en comparaison de ceux qui sont engagés par la Confédération, l'Etat de Genève et la Ville de Genève.

2. Dépenses de la Confédération

2.1. Dépenses courantes

CONFEDERATION	Dépenses	Recettes
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche	19'381	-
Office Fédéral de Police	5'000	-
Défense	19'000	-
Département Fédéral des Affaires étrangères	76'790	-
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	120'171	-

Tab. 21 : Dépenses courantes de la Confédération pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

2.2. Dépenses d'investissement

CONFEDERATION	Dépenses	Recettes
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche	8'000	-
Département Fédéral des Affaires étrangères	24'500	13'648
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	32'500	13'648

Tab. 22 : Dépenses d'investissement de la Confédération pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

2.3. Immobilisations

Les immobilisations de la Confédération au bénéfice des OI, MP et OING sont essentiellement des prêts sans intérêt accordés aux organisations internationales gouvernementales pour des constructions, extensions ou rénovations de bâtiments³³.

Selon la Confédération, le montant total des prêts en cours en 2012, au bénéfice des OI implantées à Genève, s'élève à 665'293'513 CHF³⁴. Le montant restant à rembourser en 2012 est de **377'017'713 CHF**.

Compte tenu des rendements théoriques pour une telle immobilisation financière, selon les taux appliqués en fonction de l'année de début de chacun des prêts³⁵, la perte de gain annuelle en 2012 peut être évaluée à environ **10'903'143 CHF**.

3. Dépenses de l'Etat de Genève

3.1. Dépenses courantes

ETAT DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Formation	16'040	-
Sécurité publique	25'400	16'500
Droits humains	2'309	
Culture	557	-
Genève internationale	8'549	1
Etats-majors et activités de support départementales	15	-
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	52'870	16'501

Tab. 23 : Dépenses courantes de l'Etat de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

³³ 20 prêts sans intérêt de la Confédération sont actuellement ouverts, dont le plus ancien a été contracté en 1970, le plus récent en 2011, au profit de 13 organisations différentes.

³⁴ Source DFAE. A titre indicatif, l'ensemble des prêts sans intérêt accordés par la Confédération aux OI depuis 1960 s'élève à 814 millions de CHF, alors que les dons (accordés par l'intermédiaire de la FIPOI) représentent 492 millions de CHF.

³⁵ Les taux varient entre 5,13% pour les prêts contractés en 1989 et 1,18% en 2011.

3.2. Dépenses d'investissement

ETAT DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Formation	-	100
Mobilité	15'408	-
Aménagement du territoire	908	-
Genève internationale	10'000	-
Etats-majors et activités de support départementales	2'337	-
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	28'653	100

Tab. 24 : Dépenses d'investissement de l'Etat de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

3.3. Immobilisations

Les immobilisations de l'Etat de Genève au bénéfice des OI, MP et OING sont principalement des immobilisations corporelles, sous forme de terrains mis à disposition des organisations (ou de la FIPOI) par droit de superficie.

En principe, les organisations internationales au bénéfice d'un droit de superficie ne sont soumises à aucun émolument pour l'octroi des terrains où sont implantés leurs bâtiments. Pour des activités économiques de même ordre (industriel, artisanal, administratif), un droit de superficie accordé par l'Etat de Genève s'accompagne habituellement d'une redevance annuelle³⁶ qui équivaut à 5% de la valeur totale du terrain.

La valeur estimée de l'ensemble des biens immobiliers (terrains et bâtiments) de propriété de l'Etat de Genève mis à disposition des OI³⁷ a été évaluée, selon les données les plus récentes disponibles, à **532'470'000 CHF**³⁸.

Sur la base de cette valeur, et d'une redevance annuelle de 5%, la rente annuelle théorique nette de ces biens s'élèverait au total, pour l'Etat de Genève, à 26'620'000 CHF. Sur ce montant théorique, la rente annuelle effectivement perçue par l'Etat de Genève est de 460'000 CHF.

Par conséquent, l'avantage annuel octroyé par l'Etat de Genève aux organisations internationales est évalué à **26'160'000 CHF**.

³⁶ Comprenant loyer et taxe d'aménagement et d'exploitation.

³⁷ La surface de terrains mis à disposition s'élève à 582'000m², au bénéfice direct de 8 organisations (BIT, CERN, CICR, OIM, OMPI, OMS, UIT, FCIG) ainsi que de la FIPOI.

³⁸ Acanthe - Expertise immobilière, *Etude de l'avantage économique octroyé par l'Etat de Genève aux organisations internationales à travers des droits de superficie*, Etat de Genève, janvier 2015.

4. Dépenses de la Ville de Genève

4.1. Dépenses courantes

VILLE DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Délégation Genève solidaire	788	-
Direction cohésion sociale et solidarité	26	-
Relations extérieures	901	38
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	1'715	38

Tab. 25 : Dépenses courantes de la Ville de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

4.2. Dépenses d'investissement

VILLE DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Culture	720	-
Promotion de Genève	81	-
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	801	-

Tab. 26 : Dépenses d'investissement de la Ville de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

4.3. Immobilisations

Les immobilisations de la Ville de Genève au bénéfice des OI, MP et OING sont principalement des immobilisations corporelles, sous forme de bâtiments mis à disposition gratuitement des organisations³⁹.

³⁹ Trois bâtiments sont concernés : la Villa Plantamour, siège du Centre pour le Dialogue Humanitaire ; la Villa Moynier, siège de l'Académie de droit international humanitaire et de droits humains (IHEID) et le Palais Wilson (bâtiment et parking), siège du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme.

A noter que le Palais Wilson (5'128 m²) est officiellement octroyé à la Confédération Suisse gratuitement, ce qui représente donc une subvention annuelle CHF 387'780. Le garage souterrain du Palais Wilson, situé sous le bâtiment homonyme, est octroyé gratuitement pour moitié à la Confédération Suisse et à l'Etat de Genève (surface 3'055 m²), ce qui représente donc une subvention annuelle de CHF 230'990.

La Ville de Genève procède elle-même, dans ses comptes, à l'évaluation de la perte que représentent ces cessions gratuites. Selon cette estimation, le coût annuel de la mise à disposition des bâtiments s'élève en 2012 à **1'167'302 CHF**⁴⁰.

5. Synthèse

Le tableau suivant (tab. 27) présente une synthèse des dépenses courantes et d'investissement nettes, d'une part, et du coût net des immobilisations d'autre part, en 2012, pour chacune des collectivités publiques considérées.

Collectivité	Dépenses courantes nettes	Dépenses d'investissements nettes	Coûts nets immobilisations
Confédération	120'171	18'852	10'903
Etat de Genève	36'369	28'553	26'160
Ville de Genève	1'677	801	1'167
TOTAL	158'217	48'206	38'230

Tab. 27 : Dépenses courantes, d'investissement et coûts nets des immobilisations liés à l'encadrement des organisations de la Genève internationale en 2012, selon la collectivité contributrice (en milliers de CHF)

Cette analyse montre que plus des trois-quarts des dépenses annuelles des collectivités publiques destinées à l'encadrement des organisations de la Genève internationale sont constituées de dépenses courantes (76,7% du total). Toutefois, ce ratio varie fortement en fonction de la collectivité concernée : si les dépenses courantes représentent plus de 86% des dépenses de la Confédération, elles ne représentent que 56% des dépenses de l'Etat de Genève (qui en 2012 a engagé un montant significatif de dépenses d'investissement).

En considérant l'ensemble des dépenses engagées par les collectivités publiques en 2012, les ressources nettes consacrées à l'encadrement des organisations internationales représentent :

- 0,2% du total des dépenses de la Confédération, soit environ 17 CHF par habitant et par an ;

⁴⁰ Par extrapolation, en envisageant une rente annuelle théorique de 5% de la valeur du bien, équivalente à celle prélevée par l'Etat de Genève sur les terrains en droit de superficie, la valeur globale de ces bâtiments avoisinerait donc les 23,3 millions de CHF.

A noter que ce coût annuel ne comprend pas une rente hypothétique relative à un droit de superficie pour le terrain sur lequel est édifié le Palais des Nations (terrain octroyé en servitude de superficie à vie à l'ONU), qui appartient en partie à la Ville de Genève. Ce coût resterait à calculer, pour autant qu'il soit possible d'imaginer une affectation alternative à ce terrain.

- 0,7% du total des dépenses de l'Etat de Genève, soit environ 138 CHF par habitant du Canton et par an ;
- 0,2% du total des dépenses de la Ville de Genève, soit environ 13 CHF par habitant de la Ville et par an.

La perte annuelle liée à la mise à disposition de biens mobiliers ou immobiliers aux organisations de la Genève internationale à prix hors marché est nettement plus importante pour l'Etat de Genève (plus de 26 millions de CHF par an) que pour la Confédération (environ 11 millions de CHF). Cette différence s'explique par la nature des biens mis à disposition par l'Etat de Genève (biens immobiliers dont la valeur théorique sur le marché libre est très élevée).

E. Dépenses publiques indirectes : encadrement de la population internationale

1. Nature des dépenses publiques indirectes destinées à l'encadrement de la population internationale

En plus des dépenses directes destinées à l'accueil, au maintien et à l'encadrement des OI, MP et OING en tant qu'organisations, les collectivités publiques sont amenées à investir également une partie de leurs ressources pour assurer l'encadrement de la population internationale, au même titre que la population dans son ensemble.

Ces ressources comprennent les dépenses liées à l'administration publique, l'éducation, la formation, la santé, la mobilité, le logement, l'entretien du paysage et des espaces verts, la culture, le sport, la sécurité, entre autres. Elles intègrent aussi bien les dépenses courantes (salaires, frais administratifs, etc.) que les dépenses d'investissement nécessaires à assurer ces tâches (réalisation d'infrastructures scolaires, de santé, de transport, etc.).

Cette évaluation des dépenses publiques fédérales, cantonales et communales résultant de la présence de fonctionnaires internationaux et de leur famille se fonde sur l'estimation des effectifs de population bénéficiant de ces dépenses, ainsi que sur leur lieu de résidence et travail⁴¹, en tenant compte par ailleurs des personnes exemptées et celles qui ne le sont pas.

Sur la base des comptes publics de 2012, des estimations des dépenses publiques fédérales, cantonales et communales ont été réalisées, sur le principe de la multiplication des dépenses par tête par le nombre de personnes concernées⁴².

2. Dépenses de la Confédération

Sur la base de ses comptes, le montant total des dépenses de la Confédération a atteint 61'736 millions de CHF en 2012, ce qui représente environ 7'680 CHF par habitant. Au net des dépenses consacrées aux organisations de la Genève internationale (cf. partie D, ch. 2), elles s'élèvent à 61'598 millions de CHF, soit 7'662 CHF par habitant et par an.

Ce montant doit toutefois être pondéré afin de tenir compte du fait qu'une partie de ces dépenses (et des recettes qui les couvrent) est liée à l'encadrement de personnes vivant hors de Suisse (financement pour les agglomérations transfrontalières, taxes sur les emplois générés dans ces agglomérations, tourisme, etc.) : dès lors, la valeur des dépenses à considérer est plutôt de l'ordre de 6'174 CHF par habitant et par an (6'160 CHF au net des dépenses spécifiquement consacrées aux organisations de la Genève internationale).

Le tableau de la page suivante (tab. 28) présente le résultat de l'évaluation du coût d'encadrement de la population internationale pour la Confédération en fonction du lieu de résidence, ainsi que, à titre

⁴¹ Pour plus de détails sur cette répartition, se référer au chapitre 1.3 « Population internationale », pp. 21-22.

⁴² En partant de l'hypothèse que chaque habitant, indépendamment de son âge, sexe, revenu, statut socio-professionnel ou origine représente une dépense équivalente pour la collectivité.

de comparaison, une évaluation du coût d'encadrement de la population liée aux emplois indirects et induits.

CONFEDERATION	Résidents Canton de Genève	Résidents District de Nyon	Autres	TOTAL
Population internationale (emplois exemptés) ⁴³	23'666	6'835	990	31'491
Population internationale (emplois non-exemptés)	133'629	12'866	3'030	149'524
Population liée aux emplois indirects et induits	85'646	6'661	6'933	99'240

Tab. 28 : Dépenses de la Confédération d'encadrement de la population internationale en 2012, selon le lieu de résidence des ménages et le type de population (en milliers de CHF)

3. Dépenses de l'Etat de Genève

Le montant total des dépenses de l'Etat de Genève en 2012 a atteint 8'891 millions de CHF, ce qui représente environ 18'896 CHF par habitant du Canton⁴⁴.

Cette valeur doit toutefois être ajustée afin de tenir compte du fait qu'une partie de ces dépenses (et des recettes qui les couvrent) sont liés à la situation particulière du Canton de Genève au cœur d'une agglomération transfrontalière et intercantonale. Ces dépenses ne sont pas seulement destinées aux services des résidents du Canton, mais également des personnes avec emploi dans le Canton mais résidentes à l'extérieur⁴⁵. Dès lors, il est possible de considérer que les dépenses de l'Etat de Genève concernent environ 600'000 personnes, et non les seuls 470'000 habitants du Canton⁴⁶.

De ce point de vue, le montant des dépenses par personne à considérer est plutôt de l'ordre de 14'805 CHF par an (14'697 CHF au net des dépenses spécifiquement consacrées aux organisations de la Genève internationale).

Le tableau de la page suivante (tab. 29) présente le résultat de l'évaluation du coût d'encadrement de la population internationale pour l'Etat de Genève en fonction du lieu de résidence, ainsi que, à titre de comparaison, une évaluation du coût d'encadrement de la population liée aux emplois indirects et induits.

⁴³ Attention : pour la Confédération est considérée uniquement la part de la population internationale exemptée de TVA (et donc d'impôts fédéraux et cantonaux directs : cartes de légitimations B et C, cf. annexe 5.3)

⁴⁴ A noter que le montant des charges de 2012 est gonflé de façon exceptionnelle par la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat pour 763 millions de CHF.

⁴⁵ Environ 37% des emplois à Genève sont occupés par des frontaliers ou des navetteurs.

⁴⁶ Cette méthode de calcul se justifie également par le mode de taxation spécifique du Canton de Genève, où l'impôt est prélevé sur le lieu de travail. Pour plus de détails, se référer à la p. 31.

ETAT DE GENEVE	Résidents Canton de Ge- nève	Résidents District de Nyon	Résidents France voisine	TOTAL
Population internationale (emplois exemptés) ⁴⁷	312'998	8'660	31'626	353'283
Population internationale (emplois non-exemptés)	61'460	741	4'103	66'304
Population liée aux emplois indirects et induits	205'393	3'195	16'688	225'276

Tab. 29 : Dépenses de l'Etat de Genève pour l'encadrement de la population internationale en 2012, selon le lieu de résidence des ménages et le type de population (en milliers de CHF)

4. Dépenses de la Ville de Genève

Le montant total des dépenses de la Ville de Genève en 2012 représente 1'307,47 millions de CHF, soit environ 6'769 CHF par habitant de la Ville et par an.

Cette valeur peut être également ajustée afin de tenir compte du fait qu'une partie de ces dépenses (et des recettes qui les couvrent) sont générées par des personnes qui travaillent en Ville de Genève sans y résider. Sur la base des pendulaires observés en Ville de Genève, il est possible d'estimer que ces dépenses concernent environ 300'000 personnes, et non les 190'000 habitants de la Ville.

Dès lors, les dépenses par personne sont plutôt de l'ordre de 4'358 CHF par an (4'347 CHF au net des coûts liés à l'encadrement des organisations internationales). Les coûts d'encadrement de la population internationale pour la Ville de Genève sont présentés dans le tableau suivant (tab. 30).

VILLE DE GENEVE	Résidents Ville de Genève	Résidents Canton de Ge- nève, hors Ville	Résidents Hors Canton	TOTAL
Population internationale (emplois exemptés)	48'103	8'896	11'916	68'914
Population internationale (emplois non-exemptés)	9'479	1'740	1'866	13'085
Population liée aux emplois indirects et induits	24'851	7'122	5'853	37'826

Tab. 30 : Dépenses de la Ville de Genève pour l'encadrement de la population internationale en 2012, selon le lieu de résidence des ménages et le type de population (en milliers de CHF)

⁴⁷ Attention : pour l'Etat et la Ville de Genève est considérée la part de la population internationale exemptée d'impôt cantonal direct (cartes de légitimations B, C, D, E, G, L, P et S, cf. annexe 5.3)

5. Synthèse

Le tableau suivant (tab. 31) présente une synthèse des dépenses totales liées à l'encadrement de la population internationale en 2012, pour chacune des collectivités publiques considérées.

Collectivité	Dépenses Population internationale (emplois exemptés)	Dépenses Population internationale (emplois non-exemptés)	TOTAL	<i>Dépenses Population liée aux emplois indirects et induits</i>
Confédération	31'491	149'524	181'015	99'240
Etat de Genève	353'283	66'304	419'587	225'276
Ville de Genève	68'914	13'085	81'999	37'826
TOTAL	461'282	264'970	726'252	386'550

Tab. 31 : Dépenses liés à l'encadrement de la population internationale en 2012, selon la collectivité contributrice (en milliers de CHF)

F. Recettes et dépenses publiques : Bilan

Les différents résultats des chapitres précédents permettent de dresser un bilan concernant les recettes et dépenses pour les finances des différentes collectivités publiques considérées.

Ce bilan peut être envisagé selon deux points de vue :

- Selon la première méthode, appelée ci-après **méthode des coûts**, l'ensemble des dépenses publiques engendrées par la présence de la Genève internationale est mis en parallèle avec les recettes effectives.
- Selon une seconde méthode, dite **méthode des exonérations**, ne sont pas pris en considération les coûts générés pour les collectivités par les fonctionnaires internationaux exonérés ; en revanche, sont comptabilisées les dépenses sous forme d'exonérations fiscales aux fonctionnaires ou de pertes de recettes sur les immobilisations mises à disposition des organisations à prix hors marché.

Ces deux types de bilan constituent des méthodes valables, mais différentes, pour évaluer l'écart entre recettes et dépenses des collectivités publiques en lien avec la présence des organisations de la Genève internationale. En termes de bilan, la méthode des coûts apparaît toutefois dans le cas présent plus appropriée : en effet, elle se fonde sur les dépenses réelles des collectivités étudiées, alors que les exonérations constituent des dépenses plus virtuelles et hypothétiques, dont le montant est d'ailleurs difficile à déterminer dans certains cas (cf. immobilisations matérielles).

Par conséquent, afin de proposer un bilan univoque pour cette synthèse, la méthode des coûts a été choisie comme référence. Le bilan a été dressé également selon la méthode des exonérations, à titre informatif : se référer à l'annexe 7 du présent rapport (tab. 58-60).

Le bilan par les coûts tend à montrer que les dépenses sont supérieures aux recettes dans l'ensemble des cas, et pour toutes les collectivités. Si les coûts engendrés par les fonctionnaires non-exonérés sont en grande partie couverts par leurs taxes et impôts, les coûts générés par les fonctionnaires exonérés ne sont pratiquement compensés par aucune recette en terme d'impôt ; ils sont toutefois en partie couverts par les recettes fiscales des emplois indirects et induits, ainsi que par les impôts indirects des personnes non-exonérées.

Selon le bilan établi sur la base de la méthode des coûts, **le coût net annuel pour la Confédération est significatif, de l'ordre de 170 millions de CHF**, ce qui s'explique à la fois par l'importance des dépenses annuelles de la Confédération pour le soutien de la Genève internationale, mais également par le fait que les exonérations réduisent ses recettes aussi bien pour les taxes directes (IFD, pour une large partie des fonctionnaires internationaux) que pour les taxes indirectes (TVA, pour une partie plus restreinte de ces mêmes fonctionnaires)⁴⁸.

⁴⁸ Afin de mettre en perspective ce résultat, il faut toutefois rappeler que les recettes de la Confédération, dans leur ensemble, ne sont que très partiellement reliées au nombre et au revenu du travail des personnes physiques. En effet, environ 1/3 des recettes nationales sont issues de l'IFD, 1/3 de la TVA et 1/3 de redevances diverses. A titre de comparaison, les recettes des communes et cantons sont constitués à près de 50% de taxes directes sur le revenu des personnes physiques.

Le coût net pour l'Etat de Genève est d'environ 70 millions de CHF par an, ce qui représente approximativement le montant total des dépenses destinées à l'encadrement des organisations ; le coût d'encadrement de la population internationale étant couvert, de ce point de vue, par les recettes des emplois indirects et induits, et par les taxes indirectes. **Le coût annuel net pour la Ville de Genève est, quant à lui, d'environ 15 millions de CHF.**

Les tableaux des pages suivantes (tab. 32-34) présentent le résultat de ces évaluations pour les trois collectivités concernées.

1. Bilan Confédération

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	149'524	Taxes sur le revenu des emplois directs non-exonérés	5'417
Coûts de la population internationale, emplois exonérés	31'491	Taxes sur le revenu des emplois indirects et induits	20'083
Coûts d'encadrement OI / MP / OING	139'023	Taxes sur la consommation (TVA), emplois directs, indirects, induits	125'576
TOTAL DEPENSES	320'038	TOTAL RECETTES	151'076
BILAN : - 168'962			

Tab. 32 : Bilan, selon la méthode des coûts, pour la Confédération des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

2. Bilan Etat de Genève

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	66'304	Revenus fiscaux de la population internationale non-exonérée	65'420
Coûts de la population internationale, emplois exonérés	353'283	Revenus fiscaux des emplois indirects et induits	206'313
Coûts d'encadrement OI / MP / OING	64'922	Autres revenus fiscaux indirects	142'900
TOTAL DEPENSES	484'509	TOTAL RECETTES	414'633
BILAN : - 69'876			

Tab. 33 : Bilan, selon la méthode des coûts, pour l'Etat de Genève des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

3. Bilan Ville de Genève

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	13'085	Revenus fiscaux de la population internationale non-exonérée	11'292
Coûts de la population internationale, emplois exonérés	68'914	Revenus fiscaux des emplois indirects et induits	40'524
Coûts d'encadrement OI / MP / OING	1'715	Revenus fiscaux autres	16'719
TOTAL DEPENSES	83'714	TOTAL RECETTES	68'535
BILAN : - 15'179			

Tab. 34 : Bilan, selon la méthode des coûts, pour la Ville de Genève des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

G. Sources et références bibliographiques

Informations de base concernant les OI, OING, MP

Confédération Suisse, Mission permanente de Suisse auprès de l'ONUG (2013) *La Genève internationale en quelques chiffres*.

Etat de Genève, Confédération Suisse (2013) *La Genève internationale et son avenir. Etat des lieux, défis et stratégies*. Groupe permanent conjoint Confédération – Canton sur les priorités de la Genève internationale.

Confédération Suisse, Mission permanente de Suisse auprès de l'ONUG (2013) *Les 35 organisations sises en Suisse*.

Confédération Suisse (2013) *Liste des Organisations avec lesquelles la Suisse a conclu un accord en matière des privilèges, immunités et facilités. Etat au 1^{er} avril 2013*.

Nations Unies (2013) *Missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève. N°111*, Service du protocole et de la liaison, Bureau du Directeur général.

Confédération Suisse, Mission permanente de Suisse auprès de l'ONUG (2013) *Liste des Etats représentés en Suisse par une ambassade ou une mission/représentation permanente*.

Confédération Suisse, Mission permanente de Suisse auprès de l'ONUG (2013) *Les organisations non gouvernementales (ONG)*.

United Nations, Economic and Social Council (2013) *Report of the Committee on Non-Governmental Organizations on its 2013 resumed session*.

United Nations, Economic and Social Council (2013) *List of non-governmental organizations in consultative status with the Economic and Social Council as of 1 September 2012. Note by the Secretary-General*.

Union Européenne de radio-télévision (2013) *Rapport Annuel 2012-2013*.

World Economic Forum (2013) *Annual Report 2012-2013*.

DFAE, Mission Genève : La Genève internationale :
<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geint.html>

Etat de Genève, Le Délégué à la Genève internationale :
<http://www.ge.ch/internationale/>

Etat de Genève, Geneva international Cooperation :
<http://www.cooperationinternationalegeneve.ch>

Centre d'Accueil – Genève internationale (CAGI) :
<http://www.cagi.ch/>

Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) :
www.fipoi.ch

Données statistiques de base

OCSTAT, *Domaine 06. Industrie, Commerce et Services. Organisations internationales.*

http://www.ge.ch/statistique/domaines/apercu.asp?dom=06_06

T 06.06.6.01 - Emplois dans le secteur international non marchand, en 2008, 2011 et 2012

T 06.06.1.01 - Le secteur public international à Genève. Vue d'ensemble, depuis 2007 / 2008

T 06.06.1.02 - Personnes occupées dans les organisations internationales établies à Genève, selon le statut et l'origine, depuis 2008

T 06.06.1.03 - Personnes occupées de façon permanente dans les organisations internationales et les missions permanentes établies à Genève, depuis 2008

T 06.06.1.04 - Personnes occupées de façon permanente dans les organisations internationales établies à Genève, selon le lieu de résidence et l'origine, depuis 2008

T 06.06.1.05 - Fonctionnaires occupés dans les organisations internationales au bénéfice d'un accord de siège établies à Genève, selon le lieu de résidence et le statut, depuis 2008

T 06.06.2.01 - Dépenses courantes des organisations internationales établies à Genève, depuis 2007

T 06.06.2.02 - Dépenses d'investissement des organisations internationales établies à Genève, depuis 2007

T 06.06.3.01 - Activités confériencières des organisations internationales établies à Genève, depuis 2007

T 06.06.4.01 - Emplois dans les organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut ECOSOC, selon le temps de travail et le sexe, en 2011 et 2012

T 06.06.4.02 - Personnes occupées dans les organisations internationales non gouvernementales bénéficiant du statut ECOSOC, selon le lieu de résidence, en 2011 et 2012

OCSTAT (2014) *Les organisations internationales établies à Genève : résultats de l'enquête 2013.* Informations statistiques, n° 03, janvier 2014.

OCSTAT (2013) *Les travailleurs non résidents dans le Canton de Genève.* Informations statistiques, n° 26, mai 2013.

Autres études

Acanthe - Expertise immobilière, *Etude de l'avantage économique octroyé par l'Etat de Genève aux organisations internationales à travers des droits de superficie*, Etat de Genève, janvier 2015.

Gabrielle Antille Gaillard, Gaëlle Raboud, Yan Rosa (1997) *Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises.* Laboratoire d'Economie Appliquée, Université de Genève.

B, S, S. Wolkswirtschaftlicheberatung AG, Ecosys SA (1998) *Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf : Studie im Rahmen des NFP-Aussenpolitik.*

Gabrielle Antille Gaillard, Luis Enrique Lea Plaza Chavez (2006) *Impacts du secteur international sur les finances des collectivités publiques genevoises. Résultats pour 2004*. Laboratoire d'Economie Appliquée, Université de Genève.

B, S, S. Wolkswirtschaftlicheberatung AG (2006) *Die wirtschaftliche Bedeutung der internationalen Organisationen in Genf : Berechnung der von den internationalen Organisationen resultierenden wirtschaftlichen Effekte im Kanton Genf*.

Sylvie Giossi Caverzasio (2008) *La Ville de Genève et « la Genève internationale »*. Panorama, pistes et réflexions. Ville de Genève.

Vincent Nassar, Claude Stricker (2008) *Impact économique des fédérations et organisations du sport international sur Lausanne et l'Arc lémanique. Période de 2004 à 2007*. Académie Internationale des Sciences et Techniques du Sport (AISTS), Etat de Vaud, Ville de Lausanne.

Délia Nilles, Tourane Corbière, Aurélien Pillet (2010) *Evaluation générale de la politique de promotion économique de la République et Canton de Genève*. Institut Créa de macroéconomie appliquée, Université de Lausanne.

CCIG, Etat de Genève, OCSTAT, BCGe (2010) *Genève, Ville mondiale : Mythe ou réalité ?*

Yves Flückiger, Délia Nilles, Manouk Borzakian, Cédric Dupont (2013) *L'impact du secteur international sur Genève et l'Arc lémanique*. L'Observatoire de la Fondation pour Genève, Université de Genève, EPFL, IHEID, Université de Lausanne.

Foraus (Forum pour une politique étrangère) (2013) *La Genève internationale : un atout suisse. Propositions pour une Suisse plus influente*. Papier de discussion Foraus, n°18, Novembre 2013.

Etat de Genève (2013) *La Genève internationale: un univers en constante mutation*. Compte-rendu de conférence de presse, 4 mars 2013.

Comptes

Confédération Suisse (2013) *Les finances de la Confédération en bref. Compte 2012*.

Confédération Suisse (2013) *2A. Compte d'Etat. Unités administratives. Chiffres. 2012*.

Confédération Suisse (2013) *2B. Compte d'Etat. Unités administratives. Exposé des motifs. 2012*.

République et canton de Genève (2013) *Rapport sur les comptes 2012. Tome 2 : Compte de fonctionnement par politique publique et par programme*.

République et canton de Genève (2013) *Rapport sur les comptes 2012. Tome 3 : Compte d'investissement par politique publique*.

République et canton de Genève (2013) *Annexe au rapport sur les comptes 2012. Tome 5 : Bilan social de l'Etat*.

Ville de Genève, Département des Finances et du Logement (2013) *Comptes budgétaires et financiers 2012*.

H. Annexes

1. Evaluation et répartition par poste des dépenses des MP et OING

A cause du manque de données concernant les dépenses salariales et non salariales des MP et des OING (ces dernières informations n'étant plus collectées par l'OCSTAT), il a été nécessaire d'estimer les montants à l'aide des dépenses connues pour les OI.

La méthode utilisée est analogue à celle employée pour l'évaluation des dépenses des MP dans l'étude ILEA de 2006.

Dans un premier temps, les dépenses salariales et non-salariales par tête pour les différents types d'OI ont été calculées. Les dépenses par tête des MP et OING ont ensuite été estimées sur la base des critères suivants :

- Le salaire brut annuel des employés des OING ECOSOC est considéré équivalent à celui des salariés de la branche des « Organisations associatives et religieuses dans le Canton de Genève, niveau de spécialisation 3 (Connaissances professionnelles spécialisées) » selon les relevés de l'OCSTAT⁴⁹ pour 2012. L'ajout des charges sociales et la multiplication du coût par employé par le nombre total d'emplois des OING ECOSOC relevé par l'OCSTAT permettent d'obtenir la masse salariale totale pour ces organisations.
- Inversement, pour le WEF et l'UER, les rapports d'activité de 2012 permettent de connaître précisément la masse salariale totale et le nombre d'employés concernés, et donc de calculer le coût total par employé.
- La masse salariale totale des MP est définie sur le même mode que celle des OING ECOSOC, en posant l'hypothèse que les salaires des missions est plus proche de celui en vigueur dans ces organisations que dans les OI ou les OING non-ECOSOC.
- Les autres dépenses (biens non-durables, investissements, constructions) des OING et MP sont évaluées sur un ratio type de dépense / employé calculé pour les OI, en considérant des niveaux de dépenses par employé équivalent pour ces organisations. Font exception toutefois le WEF et l'UER, puisque les rapports d'activité permettent de connaître précisément le montant de ces dépenses pour 2012.

Les résultats de ces évaluations des dépenses, ainsi que leur répartition par territoire (cf. annexe suivante) sont présentés aux pages 25-26 du présent rapport.

⁴⁹ Voir OCSTAT, T 03.04.1.1.01 - Salaire mensuel brut médian standardisé, selon le sexe ou le niveau des qualifications requises pour le poste de travail, et le domaine d'activité.

2. Répartition spatiale des dépenses des OI, MP, OING

Afin d'évaluer précisément l'impact économique des dépenses courantes et d'investissement des organisations de la Genève internationale, il a été nécessaire de définir le pourcentage de ces dépenses qui s'adressent spécifiquement aux différents territoires considérés.

Si pour les salaires cette répartition peut être faite sur la base du lieu de résidence et de travail des employés, qui sont connus assez précisément, la répartition des autres dépenses doit être réalisée sur la base d'hypothèses de travail, élaborées sur un modèle de l'économie de l'agglomération (concentration des activités dans certains territoires selon les branches économiques).

Les tableaux suivants (tab. 35 et 36) indiquent les pourcentages pour chaque type de dépense et pour chaque catégorie d'organisation. Les pourcentages de dépenses s'adressant à la Suisse résultent d'informations fournies par l'OCSTAT pour les OI et les OING (base 2004), les autres pourcentages sont des hypothèses de travail, qui tiennent compte en particulier, pour la Ville de Genève, le district de Nyon et la France voisine, de la répartition spatiale des entreprises dans la région franco-valdo-genevoise (selon le registre des entreprises).

OI	Canton de Genève	dont Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont district Nyon	Hors Suisse	dont France voisine
DEPENSES COURANTES	58.86%	33%	10.39%	3%	30.75%	12%
BIENS DURABLES ET INVESTISSEMENTS	8.95%	4%	8.95%	1%	82.10%	16%
CONSTRUCTIONS	20.30%	7%	6.77%	1%	72.94%	15%
ACTIVITES CONFERENCIERES (CONSO DELEGUES)	70.00%	45%	5.00%	5%	25.00%	23%

Tab. 35 : Répartition spatiale en pourcentages des dépenses courantes (hors salaires), d'investissement, de construction des organisations internationales implantées à Genève en 2012

OING / MP	Canton de Genève	dont Ville de Genève	Ailleurs Suisse	dont district Nyon	Hors Suisse	dont France voisine
DEPENSES COURANTES	75.74%	43%	13.37%	3%	10.89%	4%
BIENS DURABLES ET INVESTISSEMENTS	39.66%	18%	39.66%	4%	20.68%	4%
CONSTRUCTIONS	75.74%	25%	13.37%	1%	10.89%	2%
ACTIVITES CONFERENCIERES (CONSO DELEGUES)	70.00%	45%	5.00%	5%	25.00%	23%

Tab. 36 : Répartition spatiale en pourcentages des dépenses courantes (hors salaires), d'investissement, de construction des organisations internationales non gouvernementales et des missions permanentes implantées à Genève en 2012

3. Dépenses des délégués externes de la Genève internationale

L'OCSTAT fournit des données détaillées concernant les activités conférencières des OI à Genève, en précisant le nombre de délégués et experts participants et le nombre de séances organisées⁵⁰.

Toutefois, ces données seules ne permettent pas d'estimer le montant total des dépenses des délégués, par absence d'informations relatives :

- *au nombre de délégués externes* : les délégués recensés par l'OCSTAT comprennent aussi bien des représentants venant de l'extérieur du Canton, mais également des employés des OI déjà présents à Genève. Les dépenses de ces derniers sont déjà comptabilisées dans les dépenses courantes des OI. Il est donc nécessaire d'estimer le nombre de délégués externes sur le nombre total.
- *à la dépense moyenne par délégué* : la durée moyenne du séjour d'un délégué peut être déduite assez simplement à partir du nombre de réunions organisées et de nombre de séances. En revanche, il est nécessaire d'estimer combien dépense par jour un délégué pour son séjour à Genève.
- *à la part de cette dépense qui échoit au Canton et aux différents territoires de l'agglomération* : comme pour les dépenses des salariés, les dépenses courantes et d'investissement des organisations, il apparaît évident qu'une part des dépenses des délégués externes ne revient pas au territoire où a concrètement lieu la réunion. Une partie de ces dépenses part à l'extérieur du Canton (par exemple pour des dépenses d'hébergement ou de restauration), part qu'il s'agit d'évaluer.
- *au nombre de réunions et séances organisées par les OING et MP* : l'OCSTAT ne fournit plus, depuis plusieurs années, de données relatives aux séances et réunions organisées par les OING, alors que celles des MP semblent n'avoir jamais été collectées. Afin d'avoir un cadre complet des réunions de l'ensemble des organisations de la Genève internationale, il faut toutefois considérer aussi les réunions et séances des OING et MP.

Ce manque d'informations implique de travailler sur la base des hypothèses suivantes :

- *Nombre de délégués externes* : 40% de l'effectif total. A défaut d'indications plus précises en la matière, cette valeur a été reprise telle quelle du rapport ILEA 2006.
- *Dépense moyenne journalière par délégué* : 300 CHF pour les délégués des OI ; 250 CHF pour les OING et MP. Les estimations des dépenses moyennes journalières des participants à des réunions ou congrès à Genève sont très variables selon les sources⁵¹. A défaut de sources plus solides, les valeurs utilisées pour l'étude ILEA 2006 ont été reprises, en intégrant toutefois un montant de dépense différent des délégués des OI d'une part, et ceux des OING et MP d'autre part, afin de tenir compte des diversités au niveau des rémunérations entre les organisations.
- *Part des dépenses dont bénéficient les différents territoires considérés* : cf. *tableau de synthèse p. 59*. La répartition des dépenses des délégués est réalisée sur le même mode que les dépenses courantes et d'investissement des organisations et des salariés, en tenant compte de la distribution spatiale des différents types d'entreprises au sein de l'agglomération. Pour les délégués ont été considérées en particulier les activités d'hébergement et de restauration, ainsi que les commerces de détail de produits non-alimentaires.

⁵⁰ Les *séances* sont définies comme des parties de réunions internationales de la durée d'une demi-journée.

⁵¹ A titre d'exemple, l'évaluation des retombées économiques du Bureau des Congrès à Genève en 2012 est basée sur une dépense moyenne de 600 CHF par délégué et par jour pour les congrès associatifs. Cf. Genève Tourisme et Congrès, *Rapport Annuel 2012*, p. 3.

- Nombre de réunions et de délégués des OING et MP :

Pour les *OING*, le nombre de délégués et de réunions a été défini sur la base des dernières données disponibles en la matière (2008)⁵². Ces données ont été utilisées pour déterminer un ratio entre le nombre de conférences organisées par les OI et les OING. En considérant que ce ratio est resté approximativement le même en 2012, il est possible d'estimer le nombre de conférences organisées par les OING. Les données de 2008 permettent également de mettre en évidence le fait que la durée des réunions semble être beaucoup moins importante auprès des OING que des OI (environ 2 séances en moyenne par conférence pour les OING contre 7 pour les OI). Il est possible de déduire que la durée de permanence moyenne des délégués des OING est plus brève (1 jour en moyenne pour les OING, contre 3,5 pour les OI).

Pour les *MP*, en absence de données historiques ou d'autres sources, a été posée comme hypothèse de travail un nombre d'environ 2 conférences par jour ouvrable pour l'ensemble des missions implantées à Genève, avec des durées équivalentes à celles des OING. Cela représente un total d'environ 1'000 séances avec participation de délégués externes pour 2012, le nombre de conférences organisées par les *MP* étant manifestement inférieur à celui des autres organisations.

L'ensemble de ces données et hypothèses de travail permet d'aboutir au tableau ci-dessous, détaillant les activités conférencières des organisations de la Genève internationale (tab. 37).

	Nombre total de conférences	Nombre total de séances	Durée moy. des conférences (jours)	Nombre de délégués totaux	Nombre de délégués externes	Dépenses totales des délégués externes (milliers de CHF)
OI	2'679	19'197	3.6	192'502	77'000	77'386
OI accord siège	2'490	18'713	3.8	183'398	73'359	73'726
OI accord nature fiscale	166	438	1.3	8'159	3'263	3'280
OI accord privilèges	23	46	1.0	945	378	380
MP	500	1'000	1.0	5'300	2'120	530
OING	2'143	4'286	1.0	22'718	9'087	2'272
TOTAL OI MP OING	5'322	24'484	2.3	220'520	88'208	80'188

Tab. 37 : Synthèse des effectifs de conférences et de leurs délégués participants des organisations de la Genève internationale implantées à Genève en 2012

⁵² OCSTAT, T 06.06.3.11 - Activités conférencières des organisations internationales non gouvernementales (OING) établies à Genève, de 1977 à 2008, 26 novembre 2009.

4. Calcul des effets indirects et induits

4.1. Éléments méthodologiques

Les dépenses en biens et services, en investissements, ainsi que les dépenses des délégués participant aux réunions internationales sont considérées dans la présente étude comme des exportations et font donc partie de la demande finale. Cette hypothèse est exacte en ce qui concerne les dépenses des OI et des Missions permanentes étant donné leur statut d'extra-territorialité. Pour les OING, il s'agit en fait d'achats intermédiaires de ces organisations, achats qu'elles réalisent pour satisfaire une demande de services qui s'adressent à elles. Par souci de simplification, ces dépenses ont également été considérées comme un élément de la demande finale.

Les dépenses de consommation engendrées par les salaires font également, par définition, partie de la demande finale. Afin de pouvoir appliquer le modèle de Leontief, il est nécessaire de répartir ces différents éléments de dépenses dans les branches d'activité produisant les biens et services demandés.

Une fois cette répartition réalisée, il est possible de calculer la production nécessaire pour satisfaire cette demande, ainsi que la valeur ajoutée et la masse salariale qui en résultent. Ces résultats, présentés de manière détaillée dans l'annexe 4 « Calcul des effets indirects et induits », sont résumés dans les tableaux ci-dessous (tab. 38a et 38b), sous la dénomination *effets directs et indirects*.

Finalement, à partir de la masse salariale engendrée par la mise en œuvre de la production nécessaire pour satisfaire la demande finale résultant des dépenses de secteur international s'adressant à l'économie genevoise, il est possible d'évaluer un montant de dépenses de consommation qui, à son tour, nécessite une production qui elle-même distribue des salaires, et ainsi de suite. Le caractère itératif de ce processus conduit aux résultats présentés dans les tableaux ci-dessous, sous la dénomination *effets induits*.

En regroupant les effets directs, indirects et induits, il est possible de calculer des multiplicateurs des dépenses du secteur international s'adressant à l'économie genevoise. Ces multiplicateurs, pour le Canton de Genève, sont respectivement de **1.192** pour la valeur de la production, de **1.287** pour la valeur ajoutée et de **1.065** pour la masse salariale.

Pour la Ville de Genève, ces multiplicateurs sont respectivement de **1.185** pour la valeur de la production, de **0.716** pour la valeur ajoutée et de **1.065** pour la masse salariale.

EFFETS	Canton de Genève (dépenses totales : 3'291'739)		
	Directs- Indirects	Induits	TOTAL
Production	3'569'240	1'599'970	5'169'210
Valeur ajoutée	3'853'140	1'727'470	5'580'610
Masse salariale	3'188'020	1'429'280	4'617'300

Tab. 38a : Effets directs, indirects et induits des dépenses des organisations de la Genève internationale s'adressant à l'économie du Canton de Genève (en milliers de CHF)

EFFETS	Ville de Genève (dépenses totales : 1'832'794)		
	Directs- Indirects	Induits	TOTAL
Production	1'977'350	886'500	2'863'850
Valeur ajoutée	1'194'470	535'520	1'729'990
Masse salariale	1'776'220	796'330	2'572'550

Tab. 38b : Effets directs, indirects et induits des dépenses des organisations de la Genève internationale s'adressant à l'économie de la Ville de Genève (en milliers de CHF)

4.2. Demande finale du secteur international

La valeur ajoutée du secteur international au sein de l'économie du Canton de Genève et de l'agglomération dans son ensemble est d'environ 4'275 millions de CHF d'après les estimations 2012 de l'OCS-TAT. Cette production génère une masse salariale évaluée globalement à 2'919 millions et est par ailleurs demandeuse de biens pour environ 3'421,6 millions.

Le tableau de synthèse ci-dessous (tab. 39) détaille les dépenses, par lieux de résidence et par poste de dépenses, qui interviennent dans le calcul des impacts indirects et induits.

Poste dépenses	correspondant NOGA 2008	Canton de Genève	dont Ville de Genève	Ailleurs Suisse	France voisine	TOTAL
DEPENSES COURANTES	Total dépense de consommation des ménages	1'565'860	880'480	276'330	252'040	2'974'710
BIENS DURABLES ET INVESTISSEMENTS	Formation Brute du Capital Fixe, Machine-rie et Equipements	108'580	48'780	67'330	46'470	271'160
CONSTRUCTIONS	Formation Brute du Capital Fixe, Construc-tions	29'510	9'930	8'160	13'830	61'430
ACTIVITES CONF-RENCIERES (CONSO DELE-GUES)	Total dépenses de consommation des ménages n.c les ser-vices d'Education et de maintenance des maisons	56'290	35'990	4'010	18'040	114'330
TOTAL		1'760'240	975'170	355'820	330'380	3'421'620

Tab. 39 : Répartition des dépenses courantes, d'investissement, de construction des organisations de la Genève internationale implantées à Genève en 2012 (en milliers de CHF)

4.3. Compte de production du secteur international

Ventilation de la valeur ajoutée par territoire de référence

L'application du pourcentage de répartition des dépenses défini dans les hypothèses de travail à la valeur ajoutée générée par le secteur international⁵³ permet d'obtenir le tableau de ventilation de la valeur ajoutée ci-dessous (tab. 40).

⁵³Compte de production cantonal et valeur ajoutée, aux prix courants, selon l'activité économique.

Source : Institut Créa de macroéconomie appliquée / Office cantonal de la statistique / Banque cantonale de Genève

	Canton de Genève	dont Ville de Genève	Ailleurs Suisse	France voisine	TOTAL
Taux de ventilation	55%	31%	10%	35%	100%
V.A secteur international	2'351.05	728.83	427.46	1'496.13	4'274.64

Tab. 40 : Ventilation de la valeur ajoutée de l'activité des organisations internationales selon le territoire de référence, en 2012

Détermination des taux de ventilation du compte de production dans les branches d'activités

En postulant que la structure de la production en Suisse est identique sur l'ensemble du territoire (les échanges entre les branches d'activités sont partout pareils), comme coefficient de ventilation est utilisée la proportion de la demande adressée aux branches par rapport à la demande globale de l'économie suisse, ce qui aboutit à la répartition présentée dans le tableau ci-dessous (tab. 41).

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Activés confèrentières	Dépenses courantes	Biens durables, investissement	Construction	Total demande finale	%
Industrie alimentaires	0.00	24'727.05	0.00	0.00	24'727.05	6%
Industrie du cuir	233.35	1'649.39	0.00	0.00	1'882.73	0%
Industrie automobile	0.00	7'086.87	4'403.02	0.00	11'489.89	3%
Industrie de la construction	0.00	2'150.96	0.00	42'654.30	44'805.26	11%
Industrie hôtelière et restaurant	0.00	22'846.31	0.00	0.00	22'846.31	6%
Industrie immobilières	153.00	59'121.02	0.00	44.43	59'318.45	14%
Industrie de la santé	549.35	39'875.23	0.00	0.00	40'424.58	10%
Industrie à domicile	2'208.53	2'106.44	0.00	0.00	4'314.97	1%
Autres industrie	30'970.82	104'350.72	61'688.09	6'410.61	203'420.25	49%
TOTAL	34'115.05	263'913.98	66'091.11	49'109.34	413'229.49	100%

Tab. 41 : Ventilation du compte de production par branches d'activités en 2012 (en milliers de CHF)

Ventilation de la demande du secteur international selon les branches d'activité

Les taux de ventilation par branche sont ensuite appliqués au total de la demande par territoire de référence pour distribuer la demande du secteur international dans les branches d'activités, ce qui aboutit au tableau de la page suivante (tab. 42).

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Canton de Genève	Ville de Genève	Ailleurs suisse	France voisine
Industrie alimentaires	105.33	58.35	21.29	19.77
Industrie du cuir	8.02	4.44	1.62	1.51
Industrie automobile	48.94	27.11	9.89	9.19
Industrie de la construction	190.86	105.73	38.58	35.82
Industrie hôtelière et restaurant	97.32	53.91	19.67	18.27
Industrie immobilières	252.68	139.98	51.08	47.43
Industrie de la santé	172.20	95.40	34.81	32.32
Industrie à domicile	18.38	10.18	3.72	3.45
Autres industrie	866.51	480.05	175.16	162.64
TOTAL	1'760.24	975.17	355.82	330.38

Tab. 42 : Ventilation de la demande finale par branches d'activités en 2012 (en milliers de CHF)

Ventilation de la valeur ajoutée du secteur international dans les branches d'activité

La valeur ajoutée ventilée dans les territoires de référence est également utilisée pour obtenir une distribution dans les branches d'activités par application des taux de ventilation par branche. Le résultat de cette répartition est présenté dans le tableau ci-dessous (tab. 43).

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Canton de Genève	Ville de Genève	Ailleurs suisse	France voisine
Industrie alimentaires	140.68	43.61	25.58	89.53
Industrie du cuir	10.71	3.32	1.95	6.82
Industrie automobile	65.37	20.27	11.89	41.60
Industrie de la construction	254.92	79.02	46.35	162.22
Industrie hôtelière et restaurant	129.98	40.29	23.63	82.72
Industrie immobilières	337.49	104.62	61.36	214.77
Industrie de la santé	229.99	71.30	41.82	146.36
Industrie à domicile	24.55	7.61	4.46	15.62
Autres industrie	1'157.35	358.78	210.43	736.50
TOTAL	2'351.05	728.83	427.46	1'496.13

Tab. 43 : Ventilation de la valeur ajoutée par branches d'activités en 2012 (en milliers de CHF)

Ventilation de la masse salariale dans les branches d'activités

Comme pour la demande et la valeur ajoutée, la masse salariale nette est ventilée dans les territoires de référence pour obtenir une distribution dans les branches d'activités par application des taux de ventilation par branche. Le résultat de cette répartition est présenté dans le tableau ci-dessous (tab. 44).

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Canton de Genève	Ville de Genève	Ailleurs suisse	France voisine
Industrie alimentaires	94.08	52.42	17.16	62.13
Industrie du cuir	7.16	3.99	1.31	4.73
Industrie automobile	43.72	24.36	7.97	28.87
Industrie de la construction	170.47	94.98	31.09	112.57
Industrie hôtelière et restaurant	86.92	48.43	15.85	57.40
Industrie immobilières	225.69	125.75	41.16	149.04
Industrie de la santé	153.81	85.69	28.05	101.57
Industrie à domicile	16.42	9.15	2.99	10.84
Autres industrie	773.96	431.22	141.16	511.10
TOTAL	1'572.235	875.98	286.75	1'038.25

Tab. 44 : Ventilation de la masse salariale par branches d'activités en 2012 (en milliers de CHF)

4.4. Mesure des effets du secteur public international

Les effets de la demande du secteur international sont mesurés sur le compte de production (production intérieure, valeur ajoutée et masse salariale) des économies de la ville de Genève, du Canton de Genève et du Grand Genève dans son ensemble.

Pour ce faire, le modèle de Leontief est utilisé pour déterminer les effets directs et indirects, en mesure par ailleurs les effets induits les emplois générés par la demande supplémentaire en lien avec le secteur international.

Application du modèle de Leontief

Le modèle entrées-sorties classique de Leontief repose sur l'hypothèse que la demande finale détermine le vecteur de production.

Il se présente concrètement comme un système d'équations linéaires à n inconnues, n représentant le nombre de produits du tableau entrées-sorties pour la production intérieure (cf. tab. 45). Chaque équation donne l'équilibre entre la production intérieure d'une branche d'activités et la demande intermédiaire et finale adressée à cette production.

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Industrie alimen- taires	Industrie du cuir	Industrie automobile	Industrie de la cons- truction	Industrie hôtelière et restau- rant	Industrie immobi- lières	Industrie de la santé	Industrie à domicile	Autres in- dustrie	Production totale
Industrie ali- mentaires	5680.43	19.15	0.31	10.61	3865.35	0.0000	1167.24	0.12	2783.35	43421.39
Industrie du cuir	8.99	126.74	1.06	0.56	0.39	0.0000	0.04	0.00	393.11	3149.90
Industrie auto- mobile	9.51	0.29	808.08	14.17	0.00	0.0000	0.00	2.04	1363.32	15309.48
Industrie de la construction	69.36	1.16	5.53	3462.42	670.04	3455.47	807.71	42.31	6981.07	58860.22
Industrie hôte- lière et restau- rant	37.94	0.24	3.56	108.82	163.19	1.94	44.56	11.08	3358.36	29812.42
Industrie immo- bilières	57.92	0.51	11.70	175.41	720.29	720.06	129.40	35.28	5150.09	66778.29
Industrie de la santé	13.60	0.00	0.05	0.48	3.82	0.00	525.27	0.02	466.64	52525.86
Industrie à do- micile	3.81	0.00	0.09	1.39	153.66	19.57	189.76	145.13	752.78	5484.07
Autres industrie	20090.86	167.48	731.51	27325.90	6199.87	14272.19	12787.08	1064.82	383392.70	1002384.1

Tab. 45 : Tableau entrée-sortie simplifié pour la Suisse (en milliers de CHF)

L'une des hypothèses centrales, et non des moindres de ce modèle, est qu'il existe une proportion fixe entre la production d'une branche d'activités et les inputs intermédiaires entrant dans le processus de production de la branche.

Cette proportion fixe produit - consommation intermédiaire est représentée par les coefficients techniques d'inputs (tab. 46). Ceux-ci sont obtenus en divisant chaque colonne de la matrice des consommations intermédiaires par la production de la branche associée à celle-ci.

Traditionnellement, la demande finale est considérée comme exogène au processus de production. Le modèle permet alors de déterminer, grâce à la matrice inverse de Leontief (tab. 47), le vecteur de production qui est nécessaire pour satisfaire un vecteur donné de demande finale adressée à la production intérieure.

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Industrie alimen- taires	Industrie du cuir	Industrie automobile	Industrie de la cons- truction	Industrie hôtelière et restau- rant	Industrie immobi- lières	Industrie de la santé	Industrie à domicile	Autres in- dustrie	Production totale
Industrie ali- mentaires	0.1308209 47	0.0004409 48	7.25435E- 06	0.0002443 49	0.0890195 99	0	0.0268816 21	2.72944E- 06	0.0641009 44	427.30102 03
Industrie du cuir	0.0028546 82	0.0402346 6	0.0003356 45	0.0001782 53	0.0001233 7	0	1.19846E- 05	0	0.1247992 89	32.534996 79
Industrie auto- mobile	0.0006209 88	1.90845E- 05	0.0527827 04	0.0009253 91	0	0	0	0.0001334 23	0.0890505 69	198.55355 03
Industrie de la construction	0.0011783 67	1.96864E- 05	9.39201E- 05	0.0588245 04	0.0113835 63	0.0587064 52	0.0137224 26	0.0007188 76	0.1186041 87	774.26675 54
Industrie hôte- lière et restau- rant	0.0012725 81	8.08084E- 06	0.0001193 79	0.0036503 23	0.0054740 18	6.51839E- 05	0.0014945 17	0.0003717 16	0.1126496 44	394.80046 21
Industrie immo- bilières	0.0008672 81	7.61314E- 06	0.0001751 66	0.0026267 88	0.0107862 48	0.0107829 01	0.0019377 59	0.0005282 66	0.0771222 22	1025.0651 05
Industrie de la santé	0.0002589 65	5.40881E- 10	1.0106E-06	9.07241E- 06	7.28081E- 05	0	0.0100001 61	3.06338E- 07	0.0088840 82	698.56555 98
Industrie à do- micile	0.0006951 54	4.99038E- 07	1.63735E- 05	0.0002536 99	0.0280200 66	0.0035678 59	0.0346020 01	0.0264639 83	0.1372665 35	74.565801 38
Autres industrie	0.0200430 77	0.0001670 78	0.0007297 72	0.0272609 09	0.0061851 2	0.0142382 41	0.0127566 68	0.0010622 83	0.3824808 31	3515.2467 49

Tab. 46 : Matrice des coefficients techniques du modèle de Leontief (CL) pour la Suisse

BRANCHES ACTIVITES (NOGA)	Industrie alimen- taires	Industrie du cuir	Industrie automobile	Industrie de la cons- truction	Industrie hôtelière et restau- rant	Industrie immobi- lières	Industrie de la santé	Industrie à domicile	Autres in- dustrie	Production totale
Industrie ali- mentaires	1.1539281	0.0005556 4	0.0001314 9	0.0047853 1	0.1042505 1	0.0023162 3	0.3338061	0.0002013 5	0.1406646 2	1.1539281
Industrie du cuir	0.0083672 9	1.0419626	0.0005355 1	0.0064088 3	0.0023251 6	0.0034573 7	0.0031010 9	0.0002407 8	0.2137091 8	0.0083672 9
Industrie auto- mobile	0.0043295 5	0.0000500 2	1.0558442	0.0055262 1	0.0014482 9	0.0025525 1	0.0022028 9	0.0003192 8	0.1544666 8	0.0043295 5
Industrie de la construction	0.0065620 4	0.0000634 8	0.0002879 5	1.06905	0.0149307 8	0.0665810 8	0.0179904 1	0.0010687 3	0.2175986 9	0.0065620 4
Industrie hôte- lière et restau- rant	0.0058007 5	0.0000438 9	0.0002725	0.0093291 5	1.007345	0.0033110 6	0.0042420 5	0.0005972 1	0.1868122 2	0.0058007 5
Industrie immo- bilières	0.0040547 1	0.0000329	0.0002903 5	0.0066635 8	0.0122609 1	1.013181	0.0039132 3	0.0007020 9	0.1307348 8	0.0040547 1
Industrie de la santé	0.0006426 8	2.879 e-06	0.0000125 8	0.0004391 3	0.0002314 1	0.0002386 5	1.0103164	0.0000169 7	0.0147643 9	0.0006426 8
Industrie à do- micile	0.0063779 6	0.0000453 2	0.0002070 4	0.0073058 7	0.0311657 4	0.0075626 4	0.0393105 2	1.0274642	0.2376916 8	0.0063779 6
Autres industrie	0.0379264 3	0.0003041 5	0.0012749 4	0.0476264 3	0.0144759 2	0.0264305 9	0.0229524 8	0.0018441 7	1.6393944	0.0379264 3

Tab. 47 : Matrice inverse de Leontief (CL) pour la Suisse

Multiplicateurs de la demande du secteur international sur la production du Canton et de la Ville de Genève

De façon plus générale, l'effet multiplicateur (directs et indirects) de la demande supplémentaire provenant du secteur international, se comprend sur base du raisonnement itératif suivant : la variation de la demande finale Δy , engendre un effet initial sur la production qui est égal à $\Delta x^0 = \Delta y$, qui engendre à son tour un effet direct sur la production $\Delta x^1 = CL \cdot \Delta x^0 = CL \cdot \Delta y$, suivi d'un premier effet indirect au tour suivant $x^2 = CL \cdot \Delta x^1 = (CL)^2 \cdot \Delta y$, qui va lui-même produire un effet indirect supplémentaire au tour suivant... A l'infini, l'effet direct et indirect global sera alors égal à $\Delta x = (I + CL + (CL)^2 + (CL)^3 + \dots) \Delta y = CIL \cdot \Delta y$.

Par ailleurs, les effets induits par la masse salariale associée à la variation de la production découlant de la demande supplémentaire (Δy) du secteur international, se calculent sur la base de la formule suivante :

$$\left\{ \begin{array}{l} \sum_{t=2}^{\infty} x_t = m y^i + m \delta y^i + m \delta^2 y^i + \dots = \left(\frac{m}{1 - \delta} \right) \cdot y^i \\ m_i = \frac{x_t}{y_t^i} = \text{constante } \forall t \\ \delta = \frac{y_t^i}{y_{t-1}^i} = \text{constante } \forall t \end{array} \right.$$

Où y^i correspond à la demande du secteur international induite par les salaires résultant de la mise en œuvre de la production associée à la demande initiale du secteur international. Cette demande correspond à la masse salariale nette de charges sociales et fiscales.

Où m_i correspond quant à lui au multiplicateur soit de la production, soit de la valeur ajoutée ou de la masse salariale issu de la demande induite du secteur international. Alors que m_1 représente le multiplicateur de la production, m_2 le multiplicateur de la valeur ajoutée et m_3 représente le multiplicateur de la masse salariale.

Les résultats de ces multiplicateurs sont présentés dans le tableau ci-dessous (tab. 48).

	Canton de Genève	Ville de Genève	Ailleurs suisse	France voisine
masse salariale induite	3188.01	1776.22	581.44	2105.25
contribution sociale (37% masse salariale)	1179.56	657.20	215.13	n.a
salaire net avant impôt	2008.45	1119.02	366.31	-
Impôts (env. 15% des salaires nets)	301.27	167.85	54.95	n.a
salaire net après impôts	1707.18	951.17	311.36	-
dépenses de consommation (93% des salaires nets après impôts)	1587.68	884.58	289.57	n.a
dépenses à l'étranger (7% des dépenses de consommation)	111.14	61.92	20.27	n.a

Demande induite (en France voisine correspond à 65% de la masse salariale induite)	1476.54	822.66	269.30	1368.41
<i>multiplicateurs de la production</i> m_1	1.1920	1.1854	1.3213	0.2414
<i>multiplicateurs de la valeur ajoutée</i> m_2	1.2870	0.7161	1.2830	0.8837
<i>multiplicateurs de la masse salariale</i> m_3	1.0648	1.0648	1.0648	0.7587

Tab. 48 : Tableau de synthèse des multiplicateurs

Synthèse des effets directs, indirects et induits

Comparée à la demande des employés de la Genève internationale résidant en suisse, la demande des employés résidant en France voisine a peu d'influence sur la production genevoise.

En effet, l'impact sur la production genevoise de la demande des fonctionnaires résidant dans le canton s'élève globalement à 5'170 millions de CHF, alors que celui de la demande des fonctionnaires résidant à l'étranger à 840 millions.

Cependant, les fonctionnaires internationaux résidant en France voisine ont un effet plus important sur la valeur ajoutée et la masse salariale.

Au final, les économies du canton de Genève et de l'agglomération dans son ensemble ont besoin de générer une valeur ajoutée globale estimée environs à 8'668 millions de CHF pour satisfaire à la demande du secteur international. Par ailleurs la production de la Genève internationale globalement associée à cette valeur ajoutée se situe à 4'960 millions.

5. Calcul des recettes d'impôt et exonérations

Le calcul du montant des *recettes d'impôts* perçus sur les salaires et consommations des personnes rétribuées par les organisations de la Genève internationale est réalisé simultanément au calcul des exonérations fiscales. Le principe est de prendre en considération la taxation en fonction du montant du salaire, considéré comme le revenu principal⁵⁴ de la personne et éventuellement du ménage, et de définir sa distribution selon les collectivités bénéficiaires (d'après les lieux de résidence et d'emploi). Compte tenu du régime de taxation particulier des fonctionnaires internationaux (certains sont exonérés de TVA, d'autres seulement des impôts directs, cf. pages suivantes), une répartition détaillée des personnes exonérées, selon les différents niveaux d'exonération et le lieu de travail et/ou de résidence, a été réalisée, sur la base des données fournies par le DFAE.

Pour l'estimation du montant des *exonérations fiscales*, l'hypothèse de travail est de considérer le manque à gagner sur la base d'une taxation « normale » des fonctionnaires, équivalente à celle des personnes non exemptées, selon leur niveau de revenu et leur lieu de résidence. Par exemple, l'évaluation considère qu'un fonctionnaire résidant en France, s'il n'était pas exonéré, serait soumis à l'impôt à la source, alors qu'un employé habitant à Genève serait soumis aux impôts communaux et cantonaux, en fonction de son lieu de résidence et de travail.

5.1. Impôts directs sur le revenu

Le principe du calcul des impôts directs sur le revenu est de définir le niveau moyen de rétribution pour chaque type d'employeur pris en considération dans l'étude (OI, OING, MP). Ce niveau moyen sert de base pour définir le **revenu déterminant le taux d'imposition**.

Les salaires bruts annuels directs des organisations⁵⁵, retenus pour le calcul, sont présentés dans le tableau ci-dessous (tab. 49).

ORGANISATION	COUT ANNUEL TOTAL MOYEN PAR EMPLOYE	SALAIRE ANNUEL BRUT MOYEN PAR EMPLOYE
OI	147'716	120'348
OI accord siège	145'197	118'300
OI accord nature fiscale	204'533	166'509
OI accord privilèges	177'215	144'431
MP	107'157	87'348
OING	147'716	120'409
WEF	186'706	152'192
UER	172'530	140'760
OING ECOSOC	107'157	87'348
TOTAL OI MP OING	142'230	115'890

Tab. 49 : Salaires annuels retenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu et des exonérations

⁵⁴ Les revenus des biens mobiliers ou autres ne pouvant être évalués sur la base des informations disponibles.

⁵⁵ Pour les salaires bruts induits, le salaire brut moyen du canton de Genève a été retenu comme base de calcul.

Les taux de calcul sont ensuite différenciés selon le lieu de résidence et de travail des personnes considérées :

→ Les revenus issus des personnes **résidant à Genève** sont définis selon les taux d'imposition en vigueur en 2012 (tab. 50), et selon les exemples présentés ci-dessous (tab. 51a et 51b). Ils permettent de déterminer les recettes relatives aux impôts cantonaux et communaux (ICC) et leur répartition entre l'Etat de Genève et les communes, dont la Ville de Genève.

Revenu déterminant le taux d'imposition			Taux de la tranche	Impôt maximum de la tranche	Impôt total (cumul des tranches)
CHF		CHF	%	CHF	CHF
1	à	17'714	0,00	0,00	0,00
17'715	à	21'342	8,00	290,25	290,25
21'343	à	23'477	9,00	192,15	482,40
23'478	à	25'611	10,00	213,40	695,80
25'612	à	27'745	11,00	234,75	930,55
27'746	à	33'081	12,00	640,30	1'570,85
33'082	à	37'349	13,00	554,85	2'125,70
37'350	à	41'618	14,00	597,65	2'723,35
41'619	à	45'886	14,50	618,85	3'342,20
45'887	à	73'632	15,00	4'161,90	7'504,10
73'633	à	120'585	15,50	7'277,70	14'781,80
120'586	à	162'203	16,00	6'658,90	21'440,70
162'204	à	183'546	16,50	3'521,60	24'962,30
183'547	à	262'513	17,00	13'424,60	38'386,70
262'514	à	279'587	17,50	2'987,95	41'374,65
279'588	à	393'770	18,00	20'552,95	61'927,60
393'771	à	616'798	18,50	41'260,20	103'187,80
plus de		616'798	19,00		

Tab. 50 : Barèmes 2012 de l'impôt sur le revenu

Source : Département des Finances, <http://ge.ch/impots/calcul-et-paiement-des-impots>

Exemple 1 : contribuable imposé sur une seule commune

Contribuable célibataire, domicilié à Genève imposé sur un revenu net de CHF 50'000

1. Revenu de la tranche qui précède figurant dans le **barème 2012**, pour cet exemple, 45'886,--.
L'impôt cumulé, calculé pour les tranches inférieures et jusqu'au revenu de 45'886 s'élève à (voir colonne **Impôt total** du barème) 3'342,20
2. Différence entre le revenu de 50'000,-- et le revenu déjà imposé au point 1.. Cette différence (50'000,-- moins 45'886,-- = 4'114,--) est imposable au taux de la tranche immédiatement supérieure, soit ici 15% (voir colonne **Taux de la tranche** du barème)

3. Définition de l'impôt sur la différence			
4'114,-- x 15%			617,10
4. Total de l'impôt de base net (point 1+ 3)			3'959,30
5. Centimes additionnels cantonaux			
3'959,30 x 47.5%			1'880,70
6. Réduction de 12 %			
(3'959,30 + 1'880,70) x 12%			./ 700,80
7. Centimes d'aide à domicile			39,60
3'959,30 x 1%			
8. Centimes additionnels communaux (selon taux en vigueur par commune)			
<i>Part privilégiée</i>			
Genève (27%)	3'959,30 x 27% = 1'069,--		
Centimes communaux sur la part privilégiée	1'069,-- x 45,5%		486,40
<i>Répartition du solde</i>			
Solde	3'959,30 ./ 1'069,-- = 2'890,30		
Centimes communaux sur le solde	2'890,30 x 45,5%		1'315,10
9. Taxe personnelle			25,--
10. TOTAL IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL			7'005,30

Tab. 51a : Barèmes 2012 de l'impôt sur le revenu

Source : Département des Finances, <http://ge.ch/impots/calcul-et-paiement-des-impots>

Exemple n°2 : contribuable imposé sur deux communes			
Contribuable célibataire, domicilié à Genève imposé sur un revenu net de CHF 50'000, répartis comme suit :			
Domicile : Genève, revenu de CHF 10'000.-			
Travail : Carouge, revenu de CHF 40'000.-			
1. Revenu de la tranche qui précède figurant dans le barème 2012, pour cet exemple, 45'886,--.			
L'impôt cumulé, calculé pour les tranches inférieures et jusqu'au revenu de 45'886, s'élève à (voir colonne Impôt total du barème)			
			3'342,20
2. Définition de la différence entre le revenu de 50 000,-- et le revenu déjà imposé au point 1.. Cette différence (50'000,-- moins 45'886,-- = 4'114,--) est imposable au taux de la tranche immédiatement supérieure, soit ici 15% (voir colonne Taux de la tranche du barème)			
3. Définition de l'impôt sur la différence			
4'114,-- x 15%			617,10
4. Total de l'impôt de base net (point 1+ 3)			3'959,30
5. Centimes additionnels cantonaux			
3'959,30 x 47.5%			1'880,70
6. Réduction de 12 %			
(3'959,30 + 1'880,70) x 12%			./ 700,80
7. Centimes d'aide à domicile			39,60
3'959,30 x 1%			
8. Centimes additionnels communaux			
<i>Répartition de l'impôt de base sur le revenu pour le calcul des impôts communaux</i>			
	3'959,30		486,40
Total de l'impôt de base	3'959,30 x 27%	1'069,--	263,--
Genève (part privilégiée 27%)	3'959,30 ./ 1'069,--	2'890,30	901,80

Solde		
	2'890,30 x 10'000 : 50'000	578,05
Répartition du solde	2'890,30 x 40'000 : 50'000	2'312,25
Genève		
Carouge		
Centimes additionnels communaux :		
Genève (part privilégiée) :	1'069,-- x 45,5%	
Genève (solde)	578,05 x 45,5%	
Carouge	2'312,25 x 39 %	
9. Taxe personnelle		25,--
10. TOTAL IMPÔT CANTONAL ET COMMUNAL		6'855,--

Tab. 51b : Barèmes 2012 de l'impôt sur le revenu

Source : Département des Finances, <http://ge.ch/impots/calcul-et-paiement-des-impots>

- ➔ Les revenus issus des personnes **résidant à l'étranger** sont définis selon les règles de *l'impôt à la source*, dont le montant représente entre 9 et 17% du salaire brut⁵⁶, selon le niveau de rémunération pris en compte. Ils permettent de déterminer les recettes pour l'Etat de Genève issus de cette taxation, ainsi que les recettes destinées aux collectivités de France voisine par *rétrocession* de partie de cet impôt (défini, par convention, à 3,5% du revenu brut de la personne imposée).
- ➔ Les revenus issus des personnes **résidant en Suisse (Canton de Genève et district de Nyon)** servent de base pour le calcul de *l'impôt fédéral direct*, dont le taux est approximativement de 2% du revenu net⁵⁷.

5.2. Taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée est calculée en fonction de la structure de consommation des ménages, pour tenir compte des différents taux de TVA existants :

- 2,5% pour les produits alimentaires et boissons non alcoolisées, les services médicaux et dépenses de santé, les services culturels ;
- 3,8% pour la restauration et l'hôtellerie ;
- 8% pour les autres types de consommation (boissons alcoolisées, vêtements, logement et énergie, ameublement, équipement, transports, communication et autres biens et services).

Sur la base des salaires bruts, qui constituent la part prépondérante du revenu disponible pour la consommation, on retranche la partie du revenu consacré aux assurances sociales, aux impôts, taxes et émoluments divers (sauf pour les personnes exemptées) et à l'épargne⁵⁸.

⁵⁶ Calculs effectués selon les taux en vigueur en 2012. Pour plus de détails, cf. Département des finances *Barème de l'impôt à la source* : http://ge.ch/impots/system/files/documents/IS/2012/is_2012_bar.pdf

⁵⁷ Calculs effectués selon les taux en vigueur en 2012. Pour plus de détails, cf. Administration fédérale des contributions, *Barème de l'impôt fédéral sur les personnes physiques* : <http://www.estv.admin.ch/bundessteuer/dokumentation/00242/00384/?lang=fr>

⁵⁸ Cette part non-disponible pour la consommation, pour les personnes non-exemptées d'ICC, IFD ou impôt à la source, représente 41,8% du revenu brut. Pour les autres, la part disponible est évaluée à 75% du revenu brut (pour tenir compte de l'épargne et des transferts monétaires, par exemple).

Le revenu disponible réel ainsi calculé est ensuite réparti par poste de dépense, selon la structure connue des dépenses des ménages à Genève⁵⁹. Une pondération est par ailleurs utilisée selon le lieu de résidence de l'employé, afin de définir précisément le montant de TVA perçue en Suisse⁶⁰.

5.3. Privilèges fiscaux des fonctionnaires internationaux

Les membres de famille, titulaires du même type de carte de légitimation du DFAE, jouissent du même statut. S'ils exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail, ils reçoivent en échange de leur carte de légitimation un permis Ci. Dans ce cas, ils sont normalement imposables sur le revenu provenant de leur activité professionnelle.

Membres de la haute direction et hauts fonctionnaires avec statut diplomatique (carte de légitimation du DFAE de type « B » et « C »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par l'OI.
- Exonération de la TVA (par voie de dégrèvement à la source pour les acquisitions de biens et de services à usage personnel dès un montant de CHF 100.— TVA incluse, exonération sans plancher pour les factures d'électricité, d'eau, de gaz, de télécommunication) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/mant12.html>
- Remboursement de l'impôt anticipé (par voie de remboursement) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta5.html>
- Exonération du droit de timbre quand il s'agit d'assurances obligatoire <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta3.html>
- Exonération des droits de succession sur leurs successions mobilières (Genève et Vaud) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta2.html>
- Exonération de la taxe sur les véhicules automobiles et bateaux <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/manveh/manve7.html>
- Exonération de l'impôt sur les chiens (le prix de la médaille, en vigueur à Genève, est dû) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta6.html>

Fonctionnaires professionnels (carte de légitimation du DFAE de type « D »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par l'OI.
- Remboursement de l'impôt anticipé (par voie de remboursement) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta5.html>
- Exonération du droit de timbre quand il s'agit d'assurances obligatoire <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gepri/mantax/manta3.html>

⁵⁹ OCSTAT, T 20.03.01 : *Dépenses des ménages selon le sexe ou le groupe d'âges de la personne de référence du ménage, ou selon le titre d'occupation du logement, de 2009 à 2011*. Source : Office fédéral de la statistique - Enquête sur le budget des ménages (EBM)

⁶⁰ Pour les personnes résidentes à Genève : 90% de la consommation a lieu en Suisse ; pour le district de Nyon, 95% ; pour les personnes résident à l'étranger, 20%.

- Exonération des droits de succession sur leurs successions mobilières (Genève et Vaud) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta2.html>
- Exonération de la taxe sur les véhicules automobiles et bateaux <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/manveh/manve7.html>
- Exonération de l'impôt sur les chiens (le prix de la médaille, en vigueur à Genève, est dû) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta6.html>

Fonctionnaires de services généraux (carte de légitimation du DFAE de type « E »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par l'OI.
- Remboursement de l'impôt anticipé (par voie de remboursement) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta5.html>
- Exonération du droit de timbre quand il s'agit d'assurances obligatoire <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta3.html>
- Exonération des droits de succession sur leurs successions mobilières (Genève et Vaud) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta2.html>

Fonctionnaires temporaires (carte de légitimation du DFAE de type « G ») et collaborateurs de la FISCR (carte de légitimation du DFAE de type « L »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par l'OI (voir « autres dispositions »).
- Exonération des droits de succession sur leurs successions mobilières (Genève et Vaud) <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/gedpri/mantax/manta2.html>

Membres du personnel scientifique du CERN (carte de légitimation du DFAE de type « P »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par le CERN. En revanche, ils sont normalement imposables sur le reste de leurs revenus et sur la totalité de leur fortune mobilière.

Fonctionnaires suisses (carte de légitimation du DFAE de type « S »)

- Exonération de l'impôt fédéral, cantonal et communal sur les traitements (salaires) versés par l'OI, à condition que l'OI dispose d'un système d'imposition interne des salaires (ce qui est le cas de toutes les OI, à l'exception du Centre sud, de la Cour OSCE, de la FISCR et de l'OIPC). Par contre, ils restent normalement imposables sur le reste de leurs revenus et sur la totalité de leur fortune mobilière.

Autres exonérations

Conformément à la Convention de Vienne du 18 avril 1961 sur les relations diplomatiques, les valeurs mobilières, leur rendement, ainsi que les gains en capital éventuels pourraient être imposés en Suisse. La Suisse ne fait, en principe, pas usage de ce droit. Si l'accord de siège conclu avec l'OI ne prévoit pas l'application du taux global, les fonctionnaires sont également exonérés de l'impôt fédéral, cantonal

et communal sur la fortune mobilière et sur les revenus en capitaux de cette fortune mobilière. Dans le cas contraire, ils n'en sont pas exonérés. Les accords de sièges conclus avec les OI suivantes prévoient l'application du taux global : BRI (Bâle), Centre sud, Cour OSCE, FISCR, Fonds mondial, GAVI Alliance, OIPC, OTIF (Berne).

Autres OI

Pour les OI qui ont conclu un accord de nature fiscale avec le Conseil fédéral (IATA, SITA, ISO, CEI, AMA, UICN), seuls les fonctionnaires étrangers sont exonérés du paiement des impôts suisses sur le revenu mais le taux global leur est applicable. Les fonctionnaires de ces OI ne sont pas titulaires d'une carte de légitimation du DFAE et le personnel étranger est au bénéfice d'un permis ordinaire.

Pour les OI qui ont conclu un accord sur les privilèges et immunités (FIND, GAIN, DNDi, MMV), les fonctionnaires, suisses et étrangers, ne jouissent d'aucun privilège fiscal. Les fonctionnaires de ces OI ne sont pas titulaires d'une carte de légitimation du DFAE et le personnel étranger est au bénéfice d'un permis ordinaire.

6. Détail des dépenses directes des collectivités publiques pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale

6.1. Confédération : Dépenses courantes

CONFEDERATION	Dépenses	Recettes
Département Fédéral des Affaires étrangères	76'790	-
Rétribution des collaborateurs ⁶¹	8'064	
Autres charges d'exploitation ⁶²	1'367	
Tâches de la Suisse en tant qu'Etat hôte d'organisations internationales	1'845	
Loyer de la Cour de conciliation et arbitrage au sein de l'OSCE	16	
Prestations en matière d'infrastructures et travaux visant à l'amélioration de la sécurité ⁶³	34'936	
Centre genevois de politique de sécurité: CPSG/CIDHG	18'607	
Centre genevois de politique de sécurité: DCAF	10'903	
Musée international Croix-Rouge et Croissant-Rouge	1'052	
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche	19'381	-
Aide aux universités, subventions de base : Subventions IHEID ⁶⁴	19'381	
Office Fédéral de Police	5'000	-
Tâches extraordinaires de protection incombant aux cantons et aux villes : contribution pour GE ⁶⁵	5'000	

⁶¹ Environ une cinquantaine de collaborateurs travaillant spécifiquement pour les organisations de la Genève internationale auprès du DFAE.

⁶² Ratio calculé sur la base des charges d'exploitation du DFAE selon le nombre d'employés travaillant pour les organisations de la Genève internationale.

⁶³ Ces dépenses comprennent la contribution de la Confédération à la rénovation du siège de l'ONU à Genève, au CWR, à la construction du nouveau garage souterrain de l'OMC (étude et construction), au financement du CIGG, aux divers travaux liés aux mesures de sécurité autour des bâtiments des organisations internationales, ainsi qu'au paiement de loyers.

⁶⁴ Part directe de la Confédération aux subventions publiques totales obtenues par IHEID.

⁶⁵ Dans le cadre d'AMBA CENTRO (Police et Défense), la Confédération verse une contribution destinée aux forces de sécurité civiles des Cantons afin de couvrir les frais liés à la protection des représentations étrangères et des organisations internationales. En outre, l'armée suisse assure directement une partie de cette protection : en 2012, en moyenne 164 militaires étaient engagés chaque jour pour ces tâches (128 policiers militaires et 36 militaires en service long de l'infanterie), ce qui représente au total 60'021 jours de service pour les corps de police de Zurich, Berne et Genève (en 2011 : 52'581). Cet engagement de l'armée a été prolongé de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à fin 2015, sur la base d'un nouvel arrêté fédéral, qui prévoit toutefois que l'armée diminue peu à peu ses prestations tout en maintenant le niveau de sécurité actuel. A la fin de 2014, elle n'aura le droit de n'engager plus que 80 militaires à cette fin. La compensation des prestations sera assurée par une croissance des effectifs des forces de police civiles, moyennant une augmentation de l'indemnisation de la Confédération. <http://www.vtg.admin.ch/internet/vtg/fr/home/themen/einsaetze/jahres-einsatzbilanzen/einsatzbilanz2012.html>

Défense	19'000	-
Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur ⁶⁶	7'500	
Tâches extraordinaires de protection incombant aux cantons et aux villes : contribution pour GE	11'500	
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	120'171	-

Tab. 52 : Dépenses courantes de la Confédération pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

6.2. Confédération : Dépenses d'investissement

CONFEDERATION	Dépenses	Recettes
Département Fédéral des Affaires étrangères	24'500	13'648
Remboursement de prêts pour l'équipement		1'156
Remboursement de prêts, Fondation des immeubles FIPOI		12'492
Prêts accordés, Fondation des immeubles FIPOI ⁶⁷	24'500	
Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche	8'000	-
Contributions aux investissements des universités cantonales : Maison de la Paix ⁶⁸	8'000	
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	32'500	13'648

Tab. 53 : Dépenses d'investissement de la Confédération pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

6.3. Etat de Genève : Dépenses courantes

ETAT DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Enseignement obligatoire	124	-
Contribution à la promotion de la paix	91	
Association mondiale pour l'école instrument de paix	33	

⁶⁶ Estimation sur la base de 49 postes auprès de l'armée, financés donc directement par la Confédération, pour la protection des représentations étrangères à Genève.

⁶⁷ Comprend le prêt gratuit destiné à l'OMC pour ses différents projets de construction.

⁶⁸ Contribution 2012 de la Confédération à la construction de la maison de la Paix (sur un montant total de 34,5 millions de CHF)

Enseignement post-obligatoire, formation continue et orientation	91	-
Contribution à la promotion de la paix	91	
Hautes écoles⁶⁹	15'825	-
Institut des hautes études internationales et du développement	14'627	
Institut des hautes études internationales et du développement NN	1'198	
Sécurité publique	25'400	16'500
Dédommagements de collectivités publiques (Confédération, Amba Centro) ⁷⁰		16'500
Contribution aux coûts de sécurité liés à la présence des organisations internationales ⁷¹	25'400	
Droits humains	2'309	
Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire ⁷²	182	
Centre d'étude des risques géologiques ⁷³	22	
Manifestations à Genève impliquant des acteurs des pays en développement	731	
Aides aux missions des pays les moins avancés (PMA)	1'374	
Culture	557	-
Musée international de la Croix-Rouge et Croissant-Rouge	557	
Genève internationale	8'549	1
Charges de personnel ⁷⁴	1'129	
Dépenses générales	1'141	
Amortissements, provisions, irrécouvrables	57	
Mandat international NM	273	
Mandat international (centre d'accueil pour les délégations et ONG)	58	
Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI)	218	
Centre d'accueil pour la Genève internationale (CAGI) NM	215	
Ecole internationale (diff. s/droit de superficie) NM	2'659	

⁶⁹ Contrairement à des évaluations réalisées dans d'autres études, n'est pas retenu ici tout ou partie des subventions accordées directement à l'Université de Genève. Son existence et rayonnement sont considérés indépendants à la Genève internationale. En revanche, l'entier de la subvention du Canton à IHEID est pris en considération, cette structure étant fortement liée, par son histoire et son orientation académique et institutionnelle, à la Genève internationale (OI comme OING).

⁷⁰ Compensations de la Confédération pour la sécurité de la Genève internationale versées au Canton, cf. AMBA CENTRO.

⁷¹ Dépenses de sécurité civile à la charge du Canton, sur base d'évaluation globale du Département de la Sécurité. Le nombre de postes concernés est inconnu. Ce coût comprend également manifestement les coûts matériels de cette sécurité.

⁷² Aide aux études destinée aux étudiants provenant des pays les moins avancés.

⁷³ Bourses d'étude pour étudiants des pays les moins avancés.

⁷⁴ Postes équivalent plein-temps : 7.44.

Club suisse de la presse NM	123	
Club suisse de la presse	95	
FIPOI - intérêts NM	1	
Mise à disposition d'un parking à l'OMC	1'519	
Location auprès de tiers pour ONG	136	
Recettes diverses		1
Coût des activités de support	218	
Coût des prestations de moyens	764	
Etats-majors et activités de support départementales	15	-
Centre de recherches historiques Genève Humanitaire	15	
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	52'870	16'501

Tab. 54 : Dépenses courantes de l'Etat de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

6.4. Etat de Genève : Dépenses d'investissement

ETAT DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Formation	-	100
Remboursement Ecole internationale ⁷⁵		100
Mobilité	15'408	-
Rte des Nations et adaptation Jonction Ferney - étude	1'176	
Parking OMC - construction	14'232	
Route de liaison P+R Sécheron av. de la Paix ⁷⁶	0	
Aménagement du territoire	908	-
CERN place des particules - suite concours, AVP, autorisation	858	
Quartier Jardin des Nations - étude promenade	50	
Genève internationale	10'000	-
Subvention - IHEID Maison de la Paix ⁷⁷	10'000	

⁷⁵ Emoluments liés à l'utilisation des terrains du campus de la Grande-Boissière et du Campus international (Grand-Saconnex) en droit de superficie.

⁷⁶ Crédit engagé mais pas de dépenses en 2012.

⁷⁷ Dépenses réalisées pour la construction en 2012, sur un crédit total d'environ 43 millions de CHF à charge du Canton.

Etats-majors et activités de support départementales	2'337	-
Crédit de programme 2011-2014 - Bâtiments ⁷⁸	2'337	
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	28'653	100

Tab. 55 : Dépenses d'investissement de l'Etat de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

6.5. Ville de Genève : Dépenses courantes

VILLE DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Relations extérieures⁷⁹	901	38
Rétribution des collaborateurs et autres charges du personnel ⁸⁰	355	
Autres charges d'exploitation	50	
Honoraires et prestations de service	370	
Frais divers	4	
Subventions accordées - institutions privées ⁸¹	18	
Mise à disposition de locaux	17	
Autres prestations internes	87	
Dédommagements de tiers		20
Autres subventions		18
Délégation Genève solidaire	788	-
Mandat international	52	
Institutions genevoises d'aide au développement ⁸²	397	
Coopérations décentralisées ⁸³	287	
Association Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)	52	
Direction cohésion sociale et solidarité	26	-

⁷⁸ Comprend des subventions versées à l'ONU liées à des travaux de sécurisation des sites.

⁷⁹ Sur la base du Rapport complémentaire de gestion 2012 du Service des relations extérieures de la Ville de Genève (28 mars 2014), il est possible d'estimer que globalement environ 25% des activités du service sont consacrées à des projets en lien spécifique avec la Genève internationale.

⁸⁰ Nombre de personnes indéterminé, l'organisation du service impliquant que certains collaborateurs peuvent être amenés à travailler pendant une période déterminée sur des projets liés à la Genève internationale.

⁸¹ Montant estimé pour divers projets pour la Genève Internationale.

⁸² Montant équivalent à 25% de ce poste de dépenses en 2012, ce qui correspond par hypothèse à la part de ce financement qui revient de facto à la Genève internationale (OING implantées à Genève).

⁸³ Montant équivalent à 10% de ce poste de dépenses en 2012, ce qui correspond par hypothèse à la part de ce financement qui revient de facto à la Genève internationale (OING implantées à Genève).

Fondation Institut international de recherches pour la Paix à Genève (GIPRI)	26	
TOTAL DEPENSES / RECETTES COURANTES 2012	1'715	38

Tab. 56 : Dépenses courantes de la Ville de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

6.6. Ville de Genève : Dépenses d'investissement

VILLE DE GENEVE	Dépenses	Recettes
Culture	720	-
Musée international de la Croix-Rouge ⁸⁴	500	
Av. de la Paix 17, Musée Croix-Rouge ⁸⁵	220	
Aménagement domaine privé VdG	0	-
Rigot campagne parcelle 2182 ⁸⁶	0	
Promotion de Genève	81	-
Rénovation villa Moynier	81	
TOTAL DEPENSES / RECETTES INVESTISSEMENTS 2012	801	-

Tab. 57 : Dépenses d'investissement de la Ville de Genève pour l'encadrement des organisations de la Genève internationale, en 2012 (en milliers de CHF)

⁸⁴ Crédit voté en 2012

⁸⁵ Crédit en cours en 2012

⁸⁶ Crédit en cours, mais pas dépenses en 2012

7. Bilan : méthode des exonérations

7.1. Confédération

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	149'524	Revenus fiscaux de la population internationale non-exonérée	5'417
Exonérations de la population internationale (y..c. TVA)	40'528	Revenus fiscaux des emplois indirects et induits	20'083
Exonérations au bénéfice des OI / MP / OING	10'903	Taxes sur la consommation (TVA), emplois directs, indirects, induits	125'576
TOTAL DEPENSES	200'955	TOTAL RECETTES	151'076
BILAN : - 49'879			

Tab. 58 : Bilan, selon la méthode des exonérations, pour la Confédération des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

7.2. Etat de Genève

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	66'304	Revenus fiscaux de la population internationale non-exonérée	65'420
Exonérations de la population internationale	381'530	Revenus fiscaux des emplois indirects et induits	206'313
Exonérations au bénéfice des OI / MP / OING	26'160	Autres revenus fiscaux indirects	142'900
TOTAL DEPENSES	473'994	TOTAL RECETTES	414'633
BILAN : - 59'361			

Tab. 59 : Bilan, selon la méthode des exonérations, pour l'Etat de Genève des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

7.3. Ville de Genève

DEPENSES		RECETTES	
Coûts de la population internationale, emplois non-exonérés	13'085	Revenus fiscaux de la population internationale non-exonérée	11'292
Exonérations de la population internationale	52'847	Revenus fiscaux des emplois indirects et induits	40'524
Exonérations au bénéfice des OI / MP / OING	1'167	Revenus fiscaux autres	16'719
TOTAL DEPENSES	67'099	TOTAL RECETTES	68'535
BILAN : + 1'436			

Tab. 60 : Bilan, selon la méthode des exonérations, pour la Ville de Genève des recettes et dépenses liées à la Genève internationale en 2012 (en milliers de CHF)

